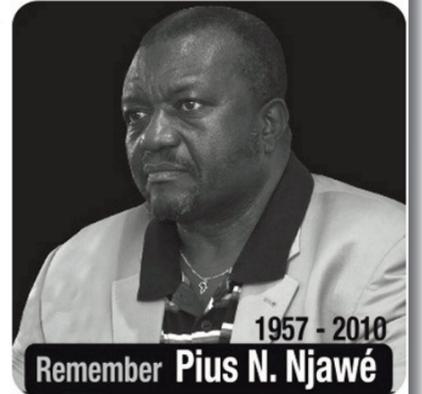


Le Messager

A l'écoute du peuple

Fondateur : **Pius N. NJAWE** Directeur de la Publication: **Alex Gustave AZEBAZE**

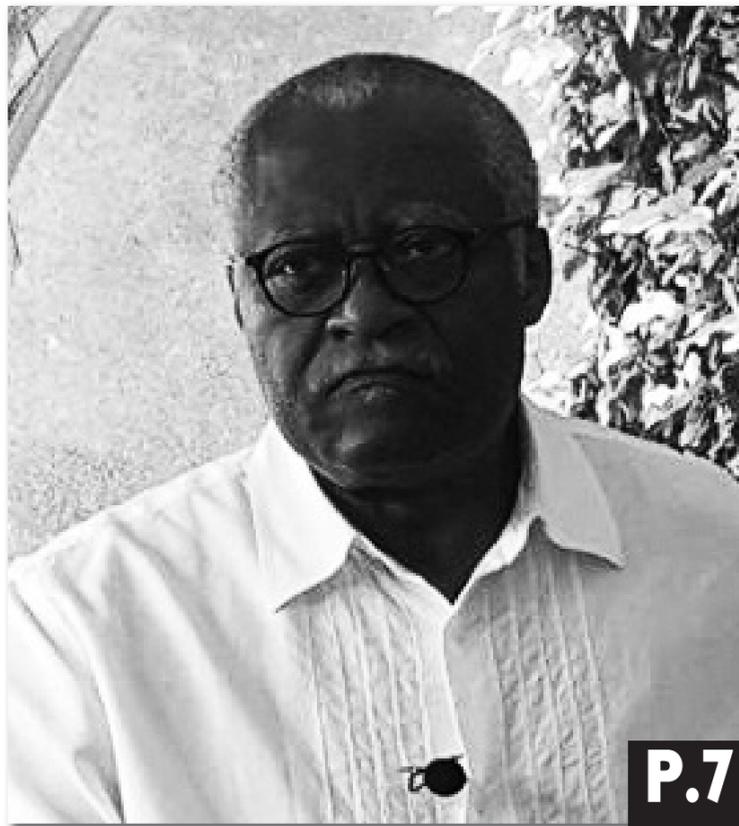


N° 5043 DU MERCREDI 4 AVRIL 2018 CAMEROUN 400 F.CFA

Quotidien

Akere Muna : « Dans un an, je vais sortir ce pays du flou »

• *Le candidat déclaré qui fait le point de son engagement avec la presse place la transparence en tête de ses priorités. Dans le même temps il réagit aux arrestations de l'opération Epervier, parle de la situation dans les régions anglophones ainsi que la plainte de sa sœur à leur rencontre*



L'affaire de l'université de Douala

Ou les dérives de l'enseignement supérieur Camerounais P.5

• *Sur la base de quelques recherches indépendantes, La direction de Publication du Messager situe l'opinion sur le fond du problème*

Circulation des armes à feu

Le casse-tête du ministre Atanga Nji P.10

• *La fermeture des armureries dans le Sud-ouest et le Nord-ouest et l'interdiction d'utiliser des armes à feu lors des cérémonies traditionnelles sont des équations difficiles à résoudre pour le Minat*

Contentieux post-sénatoriales

Le conseil constitutionnel déboute le Sdf et l'Udc

• *Aucune des trois affaires qui étaient inscrites au rôle n'a prospéré et du coup, le Rdpc, concerné par les recours, en sort vainqueur*

P.4

Au coeur de la société

Par Edouard KINGUE

Emprisonnement, exil, assassinat...

Une fois de plus, un religieux a été indexé, mais cette fois ci dans la tentative désespérée d'évasion de Atangana Kouna. Hier, c'était un évêque dans l'eau. Remonté à la surface, le corps de Mgr Bala dégageait une putréfaction dont les remugles ne vont pas s'estomper de sitôt, et risque même de revenir à la surface avec le limogeage de certains hauts responsables du gouvernement. L'épiscopat est ainsi souvent en bisbilles avec le régime : cas de Mgr Tumi ; qui n'a jamais cessé de dénoncer les travers du ren ; cas renouveau Mgr Wouking aujourd'hui décédé, déclaré persona non grata au lendemain de sa nomination comme archevêque dans la capitale ; cas de Mgr Ndongmo emprisonné puis mort en exil ; cas de Mgr Yves Plumey victime tué à N'Gaoundéré ; cas de Mgr Balla 'suicidé'. Et la liste est loin d'être exhaustive...

Les évêques au Cameroun, de Thomas Mongo qui négocia en vain la reddition de Um Nyobe à Jean Zoa, au centre de diverses controverses, en passant par les évêques du Nord-Ouest qui ont eu des mots durs en rapport avec la crise anglophone, l'église n'a pas toujours eu la vie facile, entre la crapule, la politique et les mœurs.

Il y a eu Thomas Mongo, né en 1914 et mort le 17 mars 1988 à Log-Bikoy, Premier évêque résidentiel camerounais, évêque de Douala de 1957 à 1973. Alors évêque de Douala, il entreprit de renouer le dialogue entre le leader de l'Upc sous maquis et le gouvernement camerounais. C'était peu avant l'indépendance. Sans succès. Il a été médiateur à deux reprises entre Ruben Um Nyobè et le gouvernement pour la résolution pacifique du conflit de libération du Cameroun. L'on a aussi appris qu'il claqua en 1960, la porte du comité consultatif mis sur pied pour la rédaction de l'avant-projet de la Constitution du pays. Il s'opposait ainsi contre l'idée de faire du Cameroun un pays laïc, une sorte de négation de Dieu. « La charte ne doit pas exclure Dieu, la religion est un facteur historique et culturel de la société camerounaise, qui ne doit pas être exclue de la Constitution », soutenait-t-il. Thomas Mongo est mort de sa belle mort, sans avoir éclairé l'opinion sur son véritable rôle de médiateur dans cette période trouble de l'histoire.

Liaisons dangereuses et tragédies épiscopales

Quelques décennies plus tard, Mgr Ndongmo englu dans ses accointances avec Ernest Ouandié, un des derniers leaders historique de l'Upc, manquera de peu l'échafaud. Il mourra en exil sans avoir donné sa part de vérité.

Mgr Ndongmo avait été condamné à mort par le régime de Ahmadou Ahidjo, suite à ce qui a été appelé le procès de la Sainte de la Croix. Le régime de l'époque reprochait à l'évêque de Nkongsamba des connivences réelles ou supposées avec les nationalistes camerounais. Mais cela explique t-il tout ? Mgr Jean Zoa et lui n'avait visiblement pas d'atomes crochus, dira au lendemain de son arrestation qu'on ne confondra jamais l'église catholique et Mgr Ndongmo. « Et Mgr Gallina, le Prononce apostolique de cette période historique au Cameroun, en était d'ailleurs sidéré. Ceux qui maîtrisent l'histoire de l'Eglise catholique au Cameroun depuis cette époque, affirment, à tort ou à raison que Mgr Albert Ndongmo semblait susciter une jalousie redoutable au sein de ses confrères de l'épiscopat camerounais », écrira un confrère 20 ans après sa mort.

Jalousie, indifférence, rivalités semblent être du reste la marque de fabrique au sein de l'épiscopat. Le 23 avril 1995, Engelbert Mveng est retrouvé étranglé dans son lit. Ce meurtre jusqu'à ce jour non élucidé ne mobilisa pas grand monde au sein de la Compagnie de Jésus dont il faisait partie. Mveng dérangeait certainement, mais quels intérêts dérangeait-il ? Les jésuites français du Cameroun qui ne le portaient pas dans leur cœur ? Et Mgr Yves Plumey ? Le 3 septembre 1991, l'homme de Dieu est sauvagement assassiné dans sa maison à Marza dans l'Extrême-Nord. Mgr Jean Kounou, En 1982, froidement assassiné à Mbalmayo. Pour de l'argent, comme le laissent croire certaines sources ? Et Mgr Bala, l'évêque de Bafia fraîchement 'suicidé' ? Où sont les commanditaires ? Quels sont les mobiles des lâches assassinats de ces pasteurs ? Pour le cardinal Tumi, « Quand il n'y a pas de réponse sur de telles disparitions, c'est que l'État cache quelque chose », disait-il à l'occasion de la sanglante disparition du père Mveng. Plusieurs hommes d'église ont été assassinés au Cameroun. Mais les enquêtes commises n'ont jamais débusqué les commanditaires de ces meurtres sans mobile apparent.

Mais ce serait trop facile d'accuser à tous les coups la main noire de la politique ou la crapule. « La conférence épiscopale camerounaise est un

curieux aréopage de personnalités multiples. En son sein on trouve aussi bien le bon grain que l'ivraie. Cette dernière est constituée de ces prélats affairistes, ambitieux, peu soucieux d'édifier le peuple de Dieu, trop préoccupés qu'ils sont à se construire des palais épiscopaux que Dieu ne bâtit pas. L'argent est devenu pour ceux-là un instrument de pouvoir et de domination », écrit un internaute. L'Eglise n'est pas à l'abri des manipulations ethniques qui parfois viennent de l'intérieur même de l'institution. On a entendu des élites y compris catholiques dire publiquement à l'époque ou Mgr Wouking a été nommé, que l'archevêché de la capitale du pays devrait revenir à un « autochtone », Le tribalisme et le régionalisme travaillent au sein de la conférence épiscopale. La théologie, les qualités pastorales, le respect du vœu de célibat sont les qualités les moins partagées entre le gout du luxe et du lucre.

Pour les liaisons dangereuses et les tragédies chez les prélats, Mongo Beti dans « Main basse sur le Cameroun : autopsie d'une décolonisation », avait son idée la dessus : « Loin d'être une institution nationale, l'Eglise camerounaise se présente comme une organisation aliénée, qui n'a pas fait sa révolution, et que continuent d'endormir une platitude et une bonne conscience héritées de la colonisation. Vénération des autorités établies, déférence envers les puissants et les riches, insensibilités à la détresse des foules ignorantes et démunies, collaboration ostentatoire avec un régime qui se maintient par l'effusion de sang ininterrompue, telles sont quelques-unes des tares dont souffre l'Eglise Camerounaise ».

L'Eglise catholique a été fondée au Cameroun en 1890, par l'érection de la Préfecture Apostolique du Cameroun qui, quinze ans après devient le Vicariat apostolique du Cameroun. Survivra t-elle à ses contradictions internes ? Le corps de Monseigneur Jean-Marie Benoît Balla, retiré des profondeurs du fleuve Sanaga, à 80 kilomètres de la capitale Yaoundé, interroge l'avenir. L'Eglise aussi rejaillira-t-elle de l'eau ? Demeurera-t-elle « dans la sauce » où elle se noie ? Entre politique, pratiques satanistes, affairisme et tribalisme, la collusion demeure mortelle...

A mercredi prochain

LE MESSENGER
A l'écoute du peuple
Fondé le 17 novembre 1979
Edité par Free Media Group

Le Messenger
Quotidien

Direction - Rédaction centrale
Administration - Commercial
Douala (Rue des écoles)
Entre Carrefour Idéal et Camtel Akwa
BP 5925 Douala - Cameroun
Tél. (237) 33 42 04 39 / 33 05 91 54
Courriel. www.lemessenger@lemessenger.net
Site web. www.quotidienlemessenger.net

Agence Centre-Sud-Est
Yaoundé (Montée Anne Rouge)
BP 7915 Yaoundé - Cameroun
Tél. / Fax. (237) 22 23 78 01
Agence Ouest - Nord-Ouest
Bafoussam (Carrefour Madelon)
Tél. (237) 33 44 18 42

Fondateur
Pius N. NJAWE

Gérant
Rodrigue N. TANENDJIO
Directeur de la publication
Alex Gustave AZEBAZE

Assistante du Dp
Covinet MBOULINO

Secrétaire Général de la Rédaction

Rédacteur en Chef Délégué
Blaise-Pascal DASSIE

Rédacteur en Chef Délégué (Yaoundé)
Jean François CHANNON

Conseillers à la Direction de Publication
Edouard KINGUE
Souley ONOHILO
Chroniqueurs
Jacques DOO BELL
Edouard KINGUE
Pr Shanda TONME
Alain NJIPOU

Coordonnateur de la Rédaction
Christian TCHAPMI (Yaoundé)

Grands reporters
Alain NJIPOU
Joseph OLINGA

Chefs de Service
Politique : Jean François CHANNON
Société : Nadège Christelle BOWA
Culture : Adéline TCHOUAKAK
Sports : Christian TCHAPMI

Rédaction générale
ENAOU mè NGAMA
Marlyse SIBATCHEU
ESSOMBA Franck
Edouard KINGUE
Jean François CHANNON
Blaise-Pascal DASSIE
Souley ONOHILO
Nadège Christelle BOWA
Christian TCHAPMI
Joseph OLINGA
Adéline TCHOUAKAK
Marie-Louise MAMGUE
Blanchard BIHEL
Achille KAMGA
Donat SUFFO

Agence Yaoundé
Jean André MOMO (chef)
Micheline SEUKOU

Agence Ouest et Nord-Ouest
Joseph OLINGA (chef)
Donat SUFFO

Correspondants
Est : Ange-Gabriel OLINGA A.
Sud : Jacques Pierre SEH

Commercial
Jean André MOMO (chef)
Thérèse Grâce NGWETH

Comptabilité
Martin MAOUG (chef)
Bruno DJOMSEU
Service Abonnement
Sandrine FOTSO épouse NDJEBET

Atelier Technique
Rodrigue KALEUMENI (chef)
Paul NKOT
Julie MATECK

Production
Jean NGUEMENI (chef)
Marcelin NJIFON

Relecture
Nicolas EPANDA

Impression

Distribution

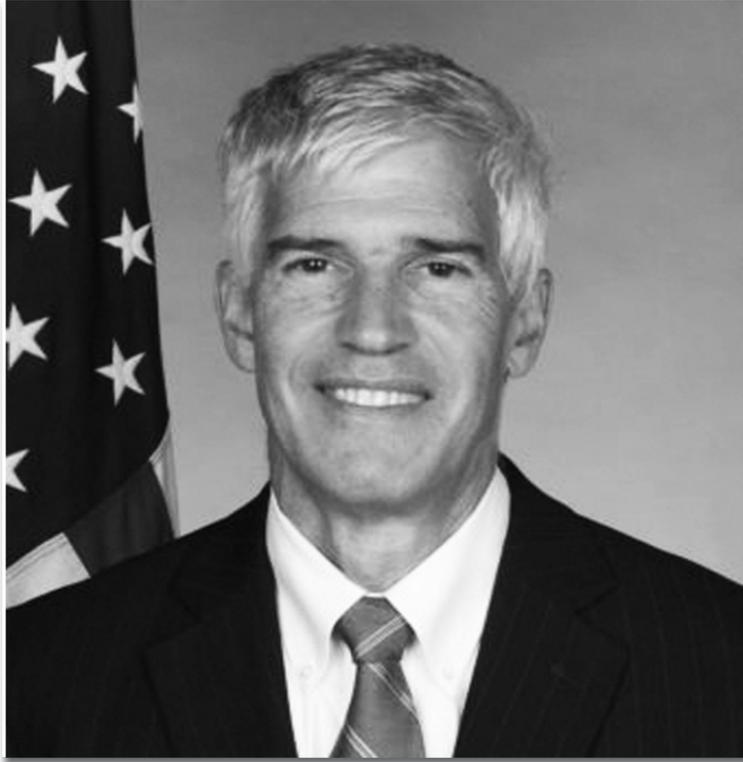
CRISE ANGLOPHONE

L'ambassadeur des Etats-Unis consulte

Le cardinal Christian Tumi, Grégoire Owona, Maurice Kamto, Agbor Balla Nkongho, et quelques leaders politiques se sont réunis hier à Yaoundé autour de Peter Henry Barlerin, ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, pour échanger sur des probables pistes de solutions à la crise anglophone.

Une table ronde sur la solution à la crise anglophone au Cameroun s'est tenue hier à Yaoundé. Autour de l'ambassadeur des Etats-Unis Peter Henry Barlerin, le cardinal Christian Tumi, Grégoire Owona, Maurice Kamto, Agbor Balla Nkongho, et quelques leaders politiques. Bref il s'agissait dans l'ensemble des dirigeants de la société civile, des membres du clergé, des dirigeants politiques, des organisations de défense des droits de l'homme et un représentant du gouvernement ont participé à cette table ronde sur la crise anglophone afin d'établir une fin pacifique au conflit et l'impasse. Selon un post, Me Agbor Balla Nkongho a insisté sur le fait que le fait de ne pas tenir les promesses faites lors de la conférence de Foumban est une cause énorme pour la crise d'aujourd'hui, y compris l'exclusion sociale importante, l'injustice sociale et économique, la société structurellement divisée et la discrimination politique.

Pour rétablir la paix et apaiser les tensions, Mancho bibixy, le leader du Centre pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique qui propose un dialogue pour la consolidation de la paix, pense que Terence Penn



Khan et d'autres qui sont jugés par devant les tribunaux militaires devraient être libérés. Trois d'entre eux sont poursuivis pour "terrorisme", avec 24 autres militants anglophones, dans un procès ouvert en mars. Tous clament leur innocence, mais chacun risque la peine de mort. « Ayuk Tabe Julius et 47 autres personnes arrêtées au Nigéria et rapatriées au Cameroun devraient avoir accès à leurs avocats et l'amnistie », suggère Me Agbor Balla. Pour qui, « un processus de dialogue inclusif, réconciliation et coopératif devrait être engagé avec des parties neutres pour assurer le respect des résolutions », dit-il.

Et de conclure que « mettre fin au conflit par le dialogue permettra d'accélérer le désarmement, le retour des réfugiés et les personnes déplacées. Il est temps de

mettre un terme définitif aux assassinats de part et d'autre, de la violence et des souffrances de la population civile innocente ».

Selon un rapport du centre d'analyse International Crisis Group (ICG), « même si les violences ont cessé, les éléments de crise demeurent : radicalisation de la diaspora et d'une frange de la population, rupture de confiance avec le gouvernement et violences sociales ciblées. Si une solution durable n'est pas trouvée, la prochaine résurgence du problème anglophone pourrait être violente ». Pour l'ICG, il faut, entre autres décisions, une "reconnaissance du problème anglophone par Paul Biya, et des « sanctions contre les membres de forces de sécurité responsables de bavure durant la crise ».

B-P.D.

CPP

Exclusion de Tita Fon Samuel

Un communiqué du secrétaire général exclu le père fondateur de ce parti politique.

Suite à un conseil de discipline qui s'est tenu le 27 mars dernier à Douala, le secrétaire national annonce l'exclusion du sieur Tita Fon Samuel jusqu'ici président d'honneur et père fondateur du Cameroon People's Party. Motifs évoqués, non participation aux activités du parti et réunions depuis 2014, défaut de paiement de cotisation statutaire depuis le dernier congrès du parti en décembre 2014, convocation et tenu d'une réunion illégale en violation de la loi et des statuts du parti, atteinte à l'image et à

la réputation du parti à travers la diffusion et la propagation des fausses nouvelles dans les médias, auprès de l'administration et autres partenaires.

Le 24 janvier 2018, Samuel Tita Fon a fait une sortie dans laquelle il suspendait des responsables notamment la présidente nationale du Cameroon People's Party. Deux jours après la communication du président d'honneur, le secrétaire général du Cpp a lui aussi rendu public un communiqué daté dans lequel il déclare qu'il n'en est rien.

« Aucun organe du Cpp à ce jour n'est suspendu. Encore moins les responsables des structures de base tout comme des organes de coordination », réagissait-il dans une mise au point. Non sans rassurer l'opi-

nion publique sur la procédure d'investiture au sein du Cpp. « Aucun(e) candidat(e) à une quelconque élection n'a été investi, la procédure d'investiture au Cpp se fait par consensus, soit par des primaires internes au sein du parti. C'est notamment ce qui s'est passé en 2011 pour l'élection présidentielle et en 2013 pour les élections municipales et législatives. Le Cpp n'a aucune alliance avec le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais et n'en a jamais eu à notre connaissance. Quiconque l'affirme est manifestement partie prenante d'une grossière campagne de désinformation », affirmait Franck Essi. Vers un début de tension au sein du parti ?

B-P.D.

En hommage à Winnie Mandela

Lettre aux femmes des chefs d'États africains, aux Africaines et aux Africains

Cette lettre est divisée en deux parties dont la première s'adresse aux épouses des chefs d'États africains tandis que la seconde est dédiée aux Africaines et aux Africains.

Les « Mamans nationales », les fausses mères de la nation, les femmes des Chefs d'États Africains, si j'étais vous, j'irais à Johannesburg marcher sur les pas d'une Winnie Mandela. Si j'étais vous, j'irais dire aux obsèques de cette dame non par hypocrisie, mais pour saluer une combattante de la liberté, de la discrimination et de l'oppression. Oui, Winnie a été toute sa vie une résistante au point où sa vie rimait avec la quête de la liberté. J'irais lui dire au revoir et lui dire que sans Nomzamo Winifred Zanyiwe Madikizela, l'Afrique ne serait pas ce qu'elle est.

En épousant Mandela, Nomzamo Winifred Zanyiwe Madikizela, tu n'épousais pas un homme, mais une cause. C'est le message que tu laisses à la postérité. Femmes des Chefs d'États Africains, si j'étais vous, j'irais aux funérailles de Winnie pour rendre hommage à une bête de la scène politique. Car cette dame incarnait la combativité. Rien ne la faisait reculer même pas l'incendie de sa résidence. Si j'étais vous, j'irais rendre un hommage sincère à la ténacité.

Épouses des têtes couronnées en Afrique, si j'étais vous, j'irais avec humilité saluer la Mémoire de cette voix et de cette force du peuple Noir, la Mère de la nation arc-en-ciel. Oui, tu as fait sienne cette pensée : « Contre toi, la majorité a toujours tort »

Femmes des princes au pouvoir en Afrique, si j'étais vous, j'irai saluer un symbole, celui du désir de la justice universelle. J'irais recevoir le témoin et le souffle du refus, de l'abandon et de la bonne radicalisation. Oui, Winnie ne regrettait pas ce qu'elle avait fait. Pour elle, être femme, c'est être responsable. Chefs d'États africains laisserez-vous vos épouses s'incliner devant la dépouille de la voix des défis, de la Maman Africa, Nomzamo Winifred Zanyiwe Madikizela ?

Alors, vous qui avez traité Winnie d'assassine, qu'est-ce que vous irez faire aux obsèques de cette dame ? Vous l'avez placée sur la liste des meurtrières. Pourquoi se précipiter en Afrique du Sud rendre hommage à une meurtrière ?

Je ne terminerai pas mon propos sans m'adresser aux Africaines et Africains, la honte d'un continent ! Africaines et Africains, je sais que vous ne lirez pas cette lettre, mais, si vous étiez comme Winnie Mandela, femme de conviction, vous n'iriez pas à Johannesburg encenser et acclamer une femme qui, selon vos classifications, n'était pas digne et ne méritait même pas l'honneur d'un salut pour avoir divorcé. Ou, vous savez quel traitement vous réservez à ces femmes.

À vos places et rangs respectifs, je n'irai pas à Johannesburg parce que je n'ai pas compris le sens du message de cette dame qui malgré ses problèmes conjugaux et judiciaires a gardé la tête haute. Salut, digne femme d'Afrique.

Moi, Africaine, je n'irai pas à Johannesburg, car, je n'ai soutenu cette femme dans les tribulations de son couple.

Moi, Africain ou Africaine, je n'irai pas à Johannesburg ou à Soweto le 14 avril 2018, parce qu'elle a joué sa partition pendant l'incarcération que son conjoint. Elle a servi son pays et son peuple pendant ce temps. Alors, je n'irai pas en Afrique du Sud, parce que je n'ai pas compris son message de son divorce.

Moi, africain sexiste, je n'irai pas non plus en Afrique du Sud, parce que Winnie Mandela n'avait pas bénéficié de mon soutien pour diriger l'ANC.

Moi, Africain, si je passe mon temps à me tourner les pouces, à dépenser de l'argent sans m'impliquer dans mon foyer, laissant mon épouse seule à la besogne, alors, je n'irai pas en Afrique du Sud.

Moi, Africaine, si je ne sais pas me mettre debout, lever le poing pour le changement dans mon pays, alors, je n'irai pas en Afrique du Sud, parce que je n'ai pas compris le message de Winnie Mandela. Si malgré tout cela, je vais à Johannesburg lors des obsèques de Winnie Mandela, je suis fourbe, hypocrite, oui une poupée gesticulante. Je vais ternir la Mémoire de Winnie Mandela.

Tu as marqué l'Afrique du Sud, l'Afrique et le monde. Salut Maman Africa. Merci pour ton poing levé, Nomzamo Winifred Zanyiwe Madikizela.

De Gaule Christophe,
MD, Communication publique

CONTENTIEUX POST-SÉNATORIALES 2018

Le Sdf et l'Udc déboutés, le Rdpc l'unique vainqueur

Hier mardi 03 avril 2018, au Palais des congrès de Yaoundé, le Conseil constitutionnel a vidé le contentieux post-électoral pendant devant lui. Trois affaires étaient inscrites au rôle. Aucune d'elle n'a prospéré et du coup, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc), concerné par les recours, en sort le grand vainqueur. Du coup, Le Social democratic front (Sdf) et l'Union démocratique du Cameroun (Udc) sont renvoyés à leurs études.

C'est pratiquement à 11 heures et 12 minutes que l'audience juste après l'entrée solennelle des 11 membres du Conseil constitutionnel. C'est la conseillère rapporteuse, Mme Florence Rita Arrey, qui présente les différents mémoires, suite aux griefs portés devant l'auguste juridiction par le requérant du Sdf, Mr Jendje Valentin Kleba, ex-qualité, enregistré au secrétariat du Conseil constitutionnel le 28 mars 2018. Le requérant est électeur, siégeant au sein de la Commission régionale de supervision des votes (Crsv) des élections sénatoriales du 25 mars 2018, dans le Sud-Ouest, précisément dans le département du Fako. Il a saisi le Conseil aux fins d'annuler les élections dans le Lebaleim, département du Kupe-Manengouba, et dans toute la région du Sud-Ouest, conformément aux dispositions des articles 132 du Code électoral.

Aux dires du requérant, « sa plainte est fondée sur des preuves irréfutables et convaincantes », vécues pendant et après les élections sénatoriales du 25 mars 2018 dans les différents départements du concerné. Le requérant estime qu'il n'y aurait pas eu d'élection à Mbanguem le 25 mars 2018 car dans la journée du vote, « la terreur et l'horreur se sont emparées de la localité, avec des échanges de coups de feu et à balles réelles entre les bandes armées non identifiées et les forces de l'ordre, faisant en sorte que tous les électeurs ont fui ». Ces faits ont d'ailleurs été portés à la connaissance de la Crsv.

Environnement dangereux

En deuxième lieu, dans les bureaux de vote du Kupe-Manengouba, « les procès-verbaux des bureaux de vote comportent des ratures qui ont été ni approuvées, ni reconnues, ni contresignées par aucun membre des bureaux de vote ». Troisièmement, les procès-verbaux dans ce département ont été signés seuls les membres du Rdpc ont signé. Selon lui, « il est surréaliste et hilarant de faire croire que le vote ait pu se tenir dans un environnement extrêmement périlleux, très dangereux. La seule conclusion qu'on peut tirer est qu'aucune élection n'a eu lieu dans le Kupe-Manengouba et que les habitants de cette localité ont été privés de leur droit à cause de la violence ambiante. » Il en ressort aussi que 13 électeurs de la localité ont été affectés à Dschang dans la région de l'Ouest, et le jour des élections, ils ont été transportés par hélicoptère pour voter dans une ville déserte, violant les libertés fondamentales, d'une élection libre, transparente et équitable et en violation des

droits des scrutateurs. Que 27 seulement des électeurs sur 97 avaient voté, le bureau de vote ayant été fermé à 16 heures 30 minutes en violation des dispositions du Code électoral, et du décret présidentiel convoquant le corps électoral.

Pour contester contre cette grossière irrégularité, le représentant du Sdf au bureau de vote, a signé le procès-verbal avec des réserves. Que le représentant du Rdpc dans ledit bureau de vote a refusé de signer le rapport portant réclamation portant sur l'heure de fermeture du bureau de vote pour lequel aucune dérogation n'est admise. Les représentants du l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (Undp) et de l'Alliance nationale pour la démocratie et le progrès (Andp), au sein de la Commission régionale de supervision des votes (Crsv) n'auraient pas été désignés comme membres de ladite Commission.

Cas similaires des autres bureaux de la région.

Dans la Manyu, le requérant prétend que les bulletins nuls n'auraient pas été transmis à la Crsv, conformément aux dispositions de l'article 234 alinéa 3 du Code électoral. Toujours dans la Manyu, plus de 100 électeurs auraient été enfermés, coupés de toute communication, avec les partis politiques en compétition, à l'exception du Rdpc. Ils auraient été installés dans différents hôtels de la ville de Mamfe, « Standard hotel », « royahotel » et « Cristal hotel » du samedi 24 mars au lundi 26 mars 2018. Aussi dans certains bureaux de vote, les membres ont signés les procès-verbaux sans indiquer leur qualité respective. Et les représentants de l'Andp et de l'Undp dans lesdits bureaux ne figuraient pas sur la liste officielle transmise par Elections Cameroon (ElecCam).

Dans la région, les autorités ont mis les conseillers municipaux en quarantaine en raison de la sécurité instable dans les régions anglophones, en vue de mener une bonne élection. Le requérant conclut en disant que « les élections dans le Sud-Ouest ont été une occasion manquée de consolider les idéaux et principes démocratiques et sollicite en conséquence l'annulation des prétendus résultats obtenus dans le Kupe-Manengouba, le Lebaleim et dans les régions du sud-Ouest car il s'est agi d'une parodie d'élection. » La mémoire en réponse du Rdpc estime que cette demande est irrecevable et non fondée. Que le Chapitre 12 traitant du Contentieux électoral et de la proclamation des résultats, l'article 239 alinéa dit « Le Conseil constitutionnel veille à la régularité de l'élection des sénateurs ». Les dispositions du contentieux électoral obéissent aux articles 133 à 136 de la présente loi. Aux termes de l'article 133 du Code électoral auxquels renvoient les dispositions de l'article 239 alinéa 2 susvisé : « (1) Toute contestation formulée en application des dispositions de l'article 132 ci-dessus doit parvenir au Conseil Constitutionnel dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures à compter de la date de clôture du scrutin. (2) Le Conseil Constitutionnel peut, s'il le juge nécessaire, entendre tout requérant ou demander la production, contre récépissé, des pièces à conviction. (3) Sous peine d'irrecevabilité, la requête doit préciser les faits et les moyens allégués. Elle est affichée dans les vingt-quatre (24) heures à compter de son dépôt et communiquée aux parties intéressées, qui disposent d'un délai de quarante-huit (48) heures pour déposer,

contre récépissé, leur mémoire en réponse. » Que l'article de la même loi 132 auquel se réfère l'article 133, dispose en son alinéa 2 : « Il statue sur toute requête en annulation totale ou partielle des opérations électorales introduite par tout candidat, tout parti politique ayant pris part à l'élection, ou par toute personne ayant qualité d'agent du Gouvernement pour cette élection. » Aussi aux termes de l'article 48 de la loi portant organisation du Conseil constitutionnel rejoint l'article 132.

Il résulte de la combinaison des dispositions sus-évoquées que la contestation de la régularité des élections sénatoriales n'est ouverte qu'aux candidats, aux partis politiques ayant pris part aux élections dans les circonscriptions concernées, et à toute personne ayant la qualité d'agent de gouvernement. Contrairement en l'espèce, M. Jendje Valentin Kleba agit en qualité d'électeur et représentant du Sdf au sein de Crsv dans la région du Sud-Ouest, qualités qui ne sont pas celles requises par les dispositions des articles 132 alinéa 2 du Code électoral et 42 de la loi portant organisation et fonctionnement du Conseil Constitutionnel. Il en résulte donc l'irrecevabilité de la requête de M. Kleba. La requête doit être aussi motivée et comportée un exposé sommaire des moyens de faits, et droits qui la fondent, le requérant doit annexé à la requête les pièces produites qui tiennent de ses moyens. En violation des dispositions de l'article 42 susvisé, la requête ne comporte pas les noms des élus qui contestent l'élection. Son recours est dès lors irrecevable. En plus, le requérant n'apporte aucune preuve de ses nombreuses allégations, qui avaient été faites précédemment devant la Crsv du Sud-Ouest qui ne les avait pas prises en compte. Que le taux de participation dans le Sud-Ouest soit 82,33 % démontre que les opérations électorales ont été bien régulières. Que la fermeture du bureau de vote n'est pas la cause d'empêchement de voter car tous les électeurs avaient déjà voté. Les résultats des élections n'ont pas été faussés.

L'Udc débouté comme le Sdf.

On pourrait remplacer juste les noms et on serait dans le même procès que le précédent. Ici, le requérant est le sieur Adamou Youm Koupi et son parti est l'Udc. Il a saisi le Conseil pour demander l'annulation des élections sénatoriales dans la région de l'Ouest précisément dans les Hauts-Plateaux à Baham et dans la Menoua à Dschang. Si sa demande a été jugée recevable en la forme, elle a été rejetée quant au fond de sa requête. Le juge s'est fondé sur les mêmes dispositions légales du Code électoral évoquées dans l'affaire Sdf pour rejeter le recours du l'Udc.

La troisième affaire a concerné sieur Mbem Jean Delors, président du parti politique Egalité sociale démocratique du Cameroun (Esdsc). Par requête du 26 mars 2018, parvenue au Conseil constitutionnel le 2 avril 2018, il a saisi le juge pour l'annulation des élections sénatoriales. Aux termes des articles 133 à 136 du Code, son recours est « manifestement irrecevable » en la forme pour non-respect du délai de la saisine du Conseil. Nous y reviendrons.

Léopold DASSI NDJIDJOU
(Stagiaire)

DOCUMENTS CONFIDENTIELS

Les non-dits de la circulaire de Yang Philémon

Dans une note circulaire signée le 28 mars dernier, le premier ministre, chef du Gouvernement, a pris un engagement visant à interdire la divulgation des documents confidentiels à un public non autorisé. Une mesure qui pourrait plomber la fonction des professionnels du journalisme

Revêtus généralement de la mention « confidentiel », « secret », ou « très secret », selon le cas, ces documents à caractère sensible, ne doivent plus sortir des canaux de l'administration. Comme un moyen pour sécuriser les activités du Gouvernement camerounais, le premier ministre, Philémon Yang prend des mesures drastiques à l'égard des agents publics et administratifs. C'est dans la circulaire n°003/Cab/Pm du 28 mars 2018, qu'il invite les différents ministres, les chefs d'établissement public, les chefs des missions diplomatiques et les chefs de cir-

criptions administratives, à s'assurer mieux que par le passé du respect de l'obligation de discrétion professionnelle incombant aux agents publics placés sous leur responsabilité, et de veiller au respect scrupuleux des textes en vigueur en matière de gestion des documents confidentiels de l'Etat, en particulier des dispositions de l'instruction n°13/Cab/Prf du 06 août 1968 sur la protection du secret, notamment en ce qui concerne la manipulation, la détention, la diffusion et la conservation des documents secrets et informations à caractère secret ou confidentiel.

Cette sortie épistolaire du premier ministre, réside probablement dans le fait que depuis un certain temps, ces documents dits confidentiels, sont de plus en plus publiés sur les réseaux sociaux. Est-ce une erreur ou une intention humaine volontaire que ces documents se trouvent sur la place publique ? on ne saurait valablement aborder cette interrogation, mais les événements récents, nous amène à penser à une initiative intentionnelle.

Une divulgation à dessein

La divulgation des documents confidentiels sur les réseaux sociaux qui n'est sans doute pas le fait du hasard, est assurément orchestré par un responsable administratif ou un groupe de personnes ayant un intérêt particulier à ce que ces informations soient publiquement révélées. Puisque c'est à travers ces révélations que l'ex ministre de l'Eau et de l'énergie, Basile Atangana Kouma, expulsé du gouvernement le 02 mars 2018 à la faveur du remaniement ministériel et accusé pour détournement de deniers publics avant d'être convoqué au Tribunal criminel spécial (Tcs), a réussi à s'enfuir vers l'Europe avant d'être interpellé au Nigeria et ramené au Cameroun le 22 mars dernier. La cause, on assiste ces derniers temps, à une divulgation sur les réseaux sociaux, d'une liste pléthorique des membres du gouvernement et haut fonctionnaire d'Etat, dans le viseur de l'opération épervier, qui sont accusés pour la plupart, de détournement de deniers publics.

Rostand TCHAMI (Stg)

ALBERT MBIDA

« Un fonctionnaire ne doit pas divulguer une information à celui qui n'a pas qualité »

Spécialiste des questions en rapport avec le droit des médias, il apporte son point de vue sur la circulaire du Premier ministre du 28 mars dernier et dévoile les sanctions auxquelles s'exposent ceux des journalistes qui relaient ou publient ce type de document.

Le premier ministre a signé une note circulaire pour l'interdiction de la divulgation des documents confidentiels à un public non autorisé. Que pensez-vous de cette mesure prise par le chef du gouvernement ?



Il faut déjà rappeler que la circulaire du premier ministre du 28 mars 2018, vient tout simplement rappeler aux uns et aux autres les constantes violations de secret professionnel et les constantes violations de l'article 141 du statut général de la fonction publique sur la discrétion professionnelle. En fait, quand un fonctionnaire est au courant d'une information ou détient un document, il n'a pas à la divulguer à celui qui n'en n'a pas qualité.

Quel est l'encadrement juridique de la divulgation d'un pareil document ?

Il faut d'abord rappeler que l'article 49 de la loi du 19 décembre 1990, dispose expressément que l'accès aux documents administratifs est libre. Cependant, cette liberté est confinée car toute la phrase dispose en substance, « sauf disposition législative ou réglementaire contraire, l'accès aux documents administratifs est libre ». La disposition législative ou réglementaire, contraire, veut dire que le document peut être revêtu de la mention confidentiel, secret ou secret défense. Ensuite, il y a l'article 189 du code pénal qui punit d'un emprisonnement de 1 mois à 1 an, quiconque sans qualité ou sans autorisation, prend copie d'un document administratif appartenant à une administration. Voilà encore une restriction sur la liberté d'accès aux documents administratifs.

La divulgation des documents confidentiels obtenus sur les réseaux sociaux par un journaliste, pourrait-elle engager la responsabilité de ce dernier ?

S'agissant de la responsabilité du journaliste, il ne peut être tenu pour responsable de violation, soit de l'article 141 du statut général de la fonction publique, soit de l'article 310 du code pénal qui punit la violation du secret professionnel. Par contre, en vertu de l'article 74 de la loi de 1990 sur la liberté de communication sociale, le journaliste peut être tenu pour auteur principal, s'il publie ces documents dans son journal ou dans sa radio. Cependant, il peut avoir un léger problème puisque n'étant ni fonctionnaire, ni agent de l'institution dont le secret a été violé, on ne pourra pas le poursuivre directement pour violation du secret professionnel.

On pourra plutôt le poursuivre sur 2 choses : primo, il a obtenu copie d'un document administratif sans autorisation ou sans qualité (article 189 du code pénal) ; il faudra donc qu'il prouve que le chef de l'institution lui a donné le document de façon officielle ou qu'il a reçu l'autorisation. Secundo, il peut être poursuivi, lui et son directeur de publication en vertu de l'article 74 suscitée, qui fait d'eux, les auteurs principaux des infractions commises par voie de communication sociale ; ils peuvent donc être poursuivis non pas pour violation du secret professionnel, mais pour complicité de violation du secret professionnel ou alors pour complicité de recel de violation du secret professionnel.

Quelles sont les différentes sanctions prévues en cas de relais de ces documents par un journaliste ?

Il est d'abord important de relever l'article 189 du code pénal qui dispose en substance qu'« est puni d'un emprisonnement de 1 mois à 1 an, quiconque sans qualité ou sans autorisation prend copie d'un document administratif appartenant à une administration ». Et puis, l'article 310 du code pénal qui sanctionne d'une peine de 3 mois à 3 ans et d'une amende de 20.000 à 100.000frs, celui qui révèle sans l'autorisation de celui à qui il appartient, un fait confidentiel qui ne lui a été confié qu'en raison de sa profession ou de sa fonction. Le journaliste devant alors être poursuivi pour complicité de violation du secret professionnel ou pour complicité de recel de violation du secret professionnel, il encourt donc un emprisonnement d'un an.

Réalisé par R. T. (Stg)

L'AFFAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE DOUALA

Ou les dérives de l'enseignement supérieur Camerounais

A la suite des nombreuses interpellations dont nous avons fait l'objet, aussi bien des étudiants que des parents et surtout d'universitaires, à la suite de notre traitement de la violente altercation qui oppose depuis quelque temps certains hauts responsables de l'Université de Douala, la direction de Publication du Messenger a pris la peine de faire quelques recherches indépendantes afin de situer l'opinion sur le fond du problème. En 4 tableaux, nous avons essayé de résumer ce qui est en cause. Malheureusement notre action ne peut se limiter qu'à ces constats sous formes de description, le pouvoir de reformer relevant d'autres cercles de la république.



La rapine administrative en plein cœur de l'université

Le débat porte sur « *le paiement des frais de soutenance illicitement institués dans votre établissement et imposés aux étudiants des filières professionnelles en plus des droits universitaires réglementaires* ». Telle est le texte de la lettre en date du 16 mars 2018 écrite par le Vice-recteur en charge des enseignements à l'Université au doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines de la dite université d'Etat.

Selon toutes les recherches du **Messenger**, il n'y a aucun texte camerounais qui institue les frais de soutenance dans les universités d'Etat. Au demeurant, il existe dans les textes de l'université de Douala une régie de finances et dans le cas d'espèce une Division administrative et financière chargée de collecter les fonds auprès des étudiants. Tout paiement, s'il y a donc lieu, devrait passer par cette division. Uniquement et exclusivement. Mais que fait Monsieur le Doyen ? Il charge son homme de main – dont nous taisons volontiers le nom - qui procède à une collecte avec émargement sur une feuille volante.

Filière professionnelle : la vache à lait de quelques comparses

Il s'agit d'une pratique courante depuis l'entrée en fonction du nouveau doyen. Nous avons souvenance qu'il y a quelque mois, dans une enquête d'une de nos collaborateurs, *Le Messenger* a fait un article sur la filière communication. Au lieu que les instances administratives en charge de la bonne gouvernance prennent en main nos révélations, pour y donner les suites institutionnelles requises dans un pays qui veut avancer, c'est plutôt le chef de département d'alors, Thomas Irénée Atenga, qui parce qu'il n'avait jamais voulu être ou cautionner la combine, il a été remplacé purement et simplement par un linguiste venant de l'université de Maroua. Nous nous sommes laissé dire qu'il aurait été sanctionné pour s'être exprimé au cours de notre enquête, violant ainsi le devoir supposé de réserve attaché aux fonctions administratives. A la plus grande surprise des défenseurs promoteurs de la bonne gouvernance. D'autant que l'un des reproches que le système fait régulièrement aux médias indépendants c'est ne pas s'adresser aux sources de qualité et/ou officielles dans les institutions prises dans le tourbillon de la mauvaise gouvernance.

De fait donc, dans nos universités d'Etat, la filière

professionnelle est devenue une vache à lait et pis, un espace de non-droit et de magouille. Nous avons souvenance d'un message porté du Premier ministre chef du gouvernement du début de cette année qui demandait un audit de ces filières dont la légalité n'est pas formellement établie. A la place on assiste depuis quelques mois aux combats épiques entre les recteurs et/ou leurs vices chargés des enseignements et les doyens. Il y a le cas de Douala. Chacun connaît le cas de Yaoundé 2. Mais bizarrement le ministre de l'enseignement supérieur, chancelier des ordres académiques tranche toujours du côté des doyens.

Des nominations où se mêle même déjà le faux

Elles ne respectent aucune réglementation, et pis, sont parfois entachées de faux.

Certes les nominations sont faites par le ministre même. Mais elles se font souvent sur proposition du chef d'établissement. Dans le cas d'espèce, pour avoir travaillé au cabinet du ministre, le Doyen de la Falsh se vante de sa proximité avec le ministre Fame Ndongo, en place depuis bientôt 15 ans. Selon des témoignages d'enseignants et responsables à l'université de Douala, ce doyen-là affirme en pleine réunion « *qu'il est l'un des rares à entrer dans le cabinet du ministre sans passer par son secrétariat* ». C'est tout dire. Il assume très bien les récentes nominations.

Ainsi au département de philosophie qui compte un professeur et un maître de conférences, il a fait nommer un chargé de cours comme chef de département. Pour faire passer la pilule et obtenir le visa des services du Premier ministre, exactement comme dans le cas de l'Ecole normale de Bertoua où un assistant sans thèse e Doctorat en service au département d'anthropologie de la faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Yaoundé 1 a été promu au poste de Chef de département de ...lettres modernes françaises de la toute nouvelle Ecole Normale supérieure de Bertoua. On a triché sur son grade en en faisant un « maître de conférence ». Et pour cause. Tous savent qu'un assistant ne peut diriger au sein d'une académie des chargés de cours encore moins des maîtres de conférences.

Au département de communication il a fait nommer un linguiste comme chef de département.

Au niveau de l'Ecole doctorale, c'est le pire encore. Des chargés de cours qui ont accédé à ce grade il y a moins de deux ans sont chefs de laboratoire devant des enseignants de rang magistral. Ce qu'on n'a jamais vu

dans l'histoire des universités.

Les grades n'ont plus aucun sens dans la faculté des lettres et sciences humaines.

Un tribalisme et un régionalisme assumés

Quand on lit la lettre du Doyen de Kpwang Kpwang au Vice-recteur Assako Assako, il apparaît en filigrane une grille de lecture qui, on a beau vouloir l'éviter comme nous au Messenger, ne peut être que tribale et ethnique. Cet universitaire l'utilise à profusion. Selon des témoignages concordants, depuis qu'il est à la tête de cet établissement, - succédant faut-il le rappeler à quelqu'un de la même aire ethnique que lui - c'est le règne du tribalisme.

La faculté des lettres compte en effet un doyen et trois vice-doyens ainsi qu'un chef de division des affaires administratives et financières. Le doyen ainsi que deux vice-doyens sans oublier le chef de Division sont originaires du Sud du Cameroun. Au niveau des départements et même des services, c'est la même coloration ethnique. Le nouveau chef de département communication qui ne connaît rien en la matière n'a pour toute référence que le fait d'être de cette région comme le Doyen...et le ministre. En termes de responsabilités administratives qui viennent ainsi trancher avec la composition socio-ethnique des personnels, c'est comme s'il y avait un état fédéré du Sud délocalisé dans la faculté des lettres de l'Université de Douala voire dans cette institution.

Vous avez dit équilibre régional ? Vous avez dit bonne gouvernance universitaire ? Vous avez dit excellence académique ? Tout ça apparaît comme autant de slogans et de vains concepts dans nombre d'établissements de l'enseignement supérieur camerounais. Quel modèle de société produit-on ainsi pour la jeunesse camerounaise qui vit et voit tout cela ? Comment peut-on alors étonner que désormais il ne faille même plus faire d'effort pour retrouver dans une charrette de mauvais gestionnaires pris dans les serres de l'opération dite Epervier, autant d'universitaires – dont une bonne palette d'anciens responsables de l'université de Douala - que simples agents et fonctionnaire de l'Etat hypercentralisé du Cameroun ? L'académie menace à ce rythme de se déporter dans les maisons d'arrêts et de sécurité du Cameroun. C'est un très mauvais signe et une très mauvaise image à laquelle il faut rapidement mettre fin si l'on veut sauver notre société.

Alex Gustave AZEBAZE

BINGUELA

Les élèves de l'école publique désormais connectés

A travers le programme Ecole numérique mis sur pied par la Fondation Orange Cameroun, les élèves de cet arrondissement ont désormais accès à internet pour assurer le volet pratique de leurs enseignements.

Une tablette numérique plus une connexion wi-fi pour un élève du primaire. Rien d'extraordinaire pour un écolier de zone urbaine, et issu d'une famille nantie. Pourtant, cet équipement numérique reste un luxe pour bon nombre d'élèves des localités encore à des années lumière de la civilisation numérique. Désormais, Binguela fait partie de ces villages privilégiés qui sont entrés dans l'ère du digital. Grâce à la Fondation Orange Cameroun. En effet, le 28 mars 2018 dernier, les élèves de l'école publique de Binguela, arrondissement situé dans le département de la Mefou et Akono, région du Centre, ont reçu de la Fondation Orange Cameroun, des kits informatiques. Il s'agit précisément des tablettes numériques et de deux serveurs wi-fi. Un événement inédit qui a mobilisé les autorités administratives, traditionnelles et éducatives de Binguela autour des responsables de la Fondation Orange Cameroun.

A la remise de ce matériel informatique, on a pu voir des élèves tous heureux à l'idée de pouvoir s'épanouir dans un autre univers, jusque-là utopique. Grâce à Orange Cameroun, ceux-ci peuvent se vanter d'appartenir aussi à ce village planétaire interconnecté via le numérique. Un geste salué et apprécié par le Directeur de l'école publique de Binguela, Emmanuel Zang Belinga. Lui qui s'est réjoui de ce que « les enseignements dans



notre établissement ne seront plus seulement théoriques. Avec ces équipements, on passe à une autre phase, à savoir la pratique. Nous sommes comblés. Et nous pouvons assurer Orange Cameroun que nous en ferons bon usage ». Le Maire de Binguela voit carrément au-delà des cours théoriques et pratiques. Il y va du développement de sa commune. Car, « le développement passe par le numérique. Nos enfants seront mis au diapason grâce à cet outil informatique », jubile Gérard Essama Ngono.

Notons que cette action de la Fondation Orange Cameroun s'inscrit dans l'un de ses programmes dénommé « Ecole numérique ». A travers ce programme, Orange met à la disposition des élèves, des outils numériques pour leur permettre d'avoir accès aux services qu'ils n'ont pas en temps normal. Bibliothèques, cours en ligne, recherche Wikipedia, téléchargements des cours et autres supports didactiques. Pour Christine Albanel, la Directrice en charge de la Responsabilité sociale des entreprises à la Fondation

Orange Cameroun, « le Programme Ecole numérique est un programme important, car il permet aux élèves de s'arrimer à la nouvelle donne du numérique. Tout se passe désormais avec le numérique. Surtout pour les établissements des localités enclavées, avec ces kits numérique, ils auront la possibilité d'avoir accès à divers services, tels que consulter des bibliothèques numériques, faire des recherches sur internet. C'est le but de ce programme ».

Achille KAMGA

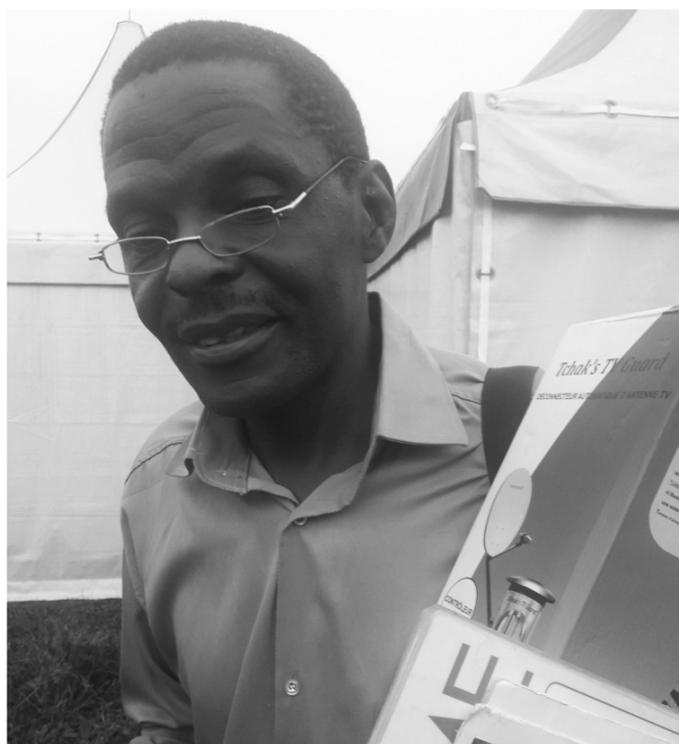
COLBERT TCHAKOUNTE

«J'ai décidé de créer un appareil intelligent»

Créateur du Tchak's tv guard, un appareil qui permet de débrancher le câble automatiquement lorsque le téléviseur est éteint ou en veille, Colbert Tchakounte, rencontré à la Foire internationale des affaires et du commerce de Douala, décrit le parcours qui l'a mené jusqu'à cette prouesse technologique. Prouesse qu'il a vite fait de protéger par un brevet d'invention qui expire en 2036.

Monsieur Colbert Tchakounte, d'où vous vient l'idée de fabrication de cet appareil, le Tchak's tv guard ?

Je suis électronicien depuis plus de vingt ans à la Cité des palmiers à Douala. Et j'ai constaté que pendant les pluies orageuses, le nombre de téléviseurs endommagés était toujours en augmentation à cause des surtensions de la foudre véhiculée par le câble. Pour assurer une position optimale, il est conseillé de toujours déconnecter le câble de son poste téléviseur une fois que celui-ci est mis en arrêt ou en veille. Mais, j'ai constaté que plusieurs personnes ne pouvaient pas toujours le faire, du fait parfois de leur absence de la maison. Et même en le faisant réguliè-



rement, cela ovale souvent le tunnel du téléviseur. Plus encore, j'ai perdu des amis électrocutés, parce qu'ils débranchaient le câble. C'est pour cette raison que j'ai décidé de créer un appareil intelligent qui va aider toutes les personnes utilisant un téléviseur dans les zones du monde où il y a des pluies orageuses, une mauvaise qualité de fourniture électrique et des délestages. Un appareil que j'ai protégé

par un brevet d'invention déposé à l'Oapi (Organisation africaine de la propriété intellectuelle), et publié actuellement dans 153 pays par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (Ompi) pour une durée de vingt ans. Protection qui expirera en 2036.

Quand est-ce que vous avez produit la première machine, et dans quelles conditions avez-

vous travaillé ?

C'est en 2010 que j'ai eu l'idée de produire cet appareil. Après 2010 quand j'ai produit le prototype, je me suis rapproché de l'Oapi pour la demande de protection en brevet. Après ladite protection, il fallait faire des voyages en France et en Chine, pour produire les premières machines. Pour ce qui est des conditions de travail, au début c'était facile parce que j'ai fait les premières maquettes avec les pièces de récupération enlevées sur certains vieux appareils. Les difficultés ont commencé au moment où j'ai commencé à chercher des financements pour produire en masse et créer des usines d'assemblage ici au pays afin de recruter plus de quatre cent jeunes. A cet effet, je me suis présenté devant les banques. Mais toutes celles que j'ai rencontrées, même ayant des garanties solides (un bâtiment R+2), aucune d'elle n'a accepté de me faire de crédit, prétextant que l'activité est nouvelle, et qu'il fallait d'abord mettre le produit sur le marché, et fonctionner pendant au moins un an avant qu'on m'octroie le crédit. Aujourd'hui, j'ai la chance de rencontrer les organisateurs de ce forum (les Jeicac : journées économiques, industrielles et commerciales du Cameroun en Chine, prévues du 20 au 27 avril prochain, ndr) qui vont me présenter aux grands investisseurs chinois ou aux possibles fabricants.

Avez-vous bénéficié d'un accompagnement de l'Etat ?

J'ai fait des correspondances au

ministère de la Recherche scientifique et de l'Innovation, et celui de l'Industrie et du Développement technologique.

Mais jusqu'aujourd'hui, je n'ai eu aucun retour de ceux-ci. Donc, je me bats avec quelques amis qui me soutiennent, et actuellement, je suis à plus de 42 milliards de francs cfa de dépenses sur ce produit.

avoir décidé de le produire en Chine plutôt qu'au Cameroun ?

Tout simplement parce que en terme de technologie, nous ne sommes pas outillés pour la production de quoi que se soit. J'ai jugé que la Chine c'est la meilleure usine du monde, raison pour lesquelles je m'y suis rendu deux fois pour le choix du matériel.

A quel niveau êtes-vous actuellement ?

Je suis au niveau du financement. J'ai besoin des investisseurs qui vont mettre des finances pour la production en masse et la création des usines d'assemblage. Parce qu'avec ce produit, nous pouvons gagner des milliards de francs cfa. Si vous comptez le nombre de télévisions qui existent dans nos ménages, bars, snacks, chambres d'hôtel, et que vous multipliez ce nombre par un petit bénéfice de 1000 francs par appareil, je pense que dans une ville comme Douala, on peut gagner plusieurs milliards de francs cfa.

Propos recueillis par Le Prince Fogue (stagiaire)

« L'opacité est érigée en règle dans la gouvernance au Cameroun »

Candidat de la « Plateforme pour une Nouvelle République » pour la présidentielle d'octobre 2018, l'avocat leader du mouvement Now, entouré de son équipe de campagne, était face à la presse hier mardi 3 avril 2018. Au cours des échanges, l'homme s'est étendu sur plusieurs sujets d'actualité dont le Messenger en fait l'économie ci-dessous. Verbatim !

Comment se passe la campagne électorale au sein de la Nouvelle République ?

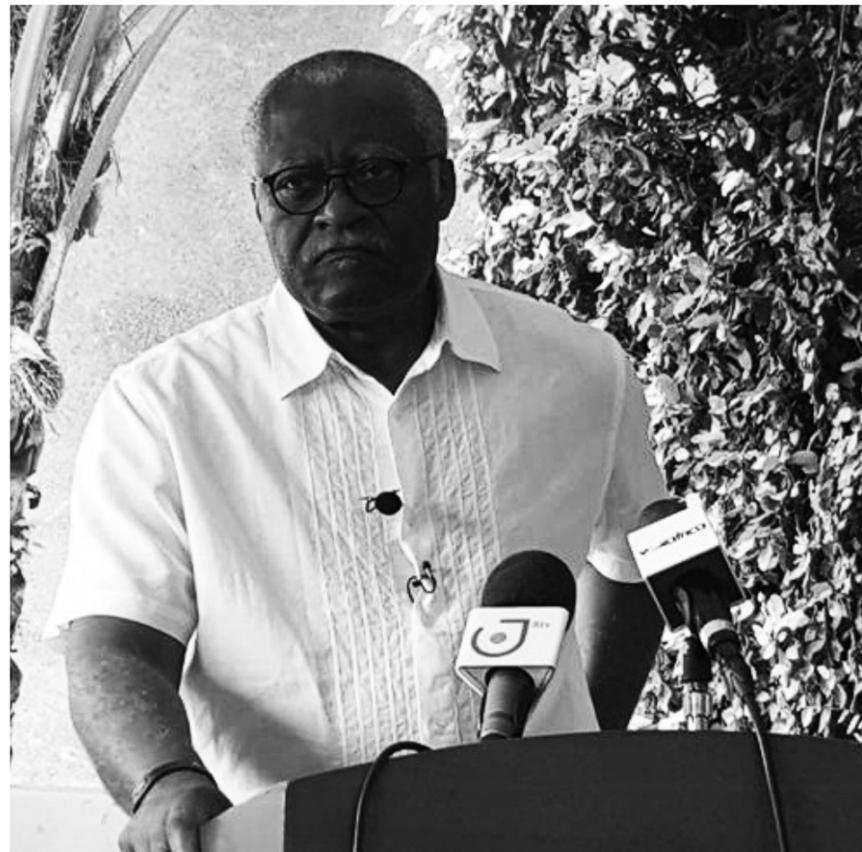
Nous n'y sommes pas encore. Ce qu'il faut savoir, c'est que nous sommes en plein déploiement sur toute l'étendue du territoire national. Nos équipes jeunes et dynamiques s'activent à installer des pôles d'action dans les dix régions. Pour l'heure, la démarche consiste à effectuer une descente sur le terrain, faire une analyse froide sur la situation sociopolitique, économique et culturelle afin d'élaborer un programme qui répond à toutes les attentes. Je souhaite qu'au moins 15 personnes de notre mouvement « Now » soient présentes dans chacun des 30 000 bureaux de vote de la présidentielle. Cela a l'air énorme, mais on y arrive en réalité très vite, comme on l'a vu au Nord, dans l'Extrême-Nord et autour de Douala, dans le Littoral. D'ici fin mai, on devrait avoir nos équipes. Vous saurez tout sur moi, dès que ma campagne sera lancée : mon bilan de santé, ma déclaration des biens, rien ne vous sera caché.

En quoi le mouvement « Now » est-il différent de la « plateforme pour une Nouvelle République » ?

« Now » est un mouvement de militants transpartisan qui a pour missions de contribuer au programme politique du candidat Akere Muna en participant aux consultations ; inscrire sur les listes électorales les camerounais et les camerounais qui appellent au changement ; encourager la politique de proximité en identifiant les leaders locaux et en les encourageant à se présenter aux élections législatives ou municipales et surtout de mobiliser et observer les élections. La plateforme pour une nouvelle République pour sa part, est une plateforme essentiellement politique qui investit les candidats lors des différentes élections ; mène la campagne sur le terrain en partenariat avec l'équipe de campagne du candidat et enfin mobiliser le vote et désigner les scrutateurs.

Que répondez-vous à ceux qui estiment, au nom de la proximité de votre défunt père avec l'actuel président, que vous roulez pour le régime ?

Non, je ne roule pas pour le régime. Je pense que nous sommes tous responsables de l'état actuel du Cameroun, chacun, à son niveau. Je n'ai même jamais été convié à une quelconque cérémonie officielle, ni au défilé du 20 mai, ni aux cocktails au palais, où l'on retrouve les personnalités les plus en vue de la



République. Même quand l'Union africaine tient ses rencontres à Yaoundé, je n'ai jamais été invité. Je suis quand même surpris de constater qu'à chaque fois lorsqu'on sent que quelqu'un est engagé sur la voix du changement, on dit tout et n'importe quoi. On tente de lui coller un procès d'intention et des accusations aux desseins inavoués. On m'a plusieurs fois annoncé au Secrétariat d'Etat à la défense (Sed) alors qu'il n'en était rien. Les gens prennent le temps de publier sur les réseaux sociaux une même convocation qui date de mars 2017 pour faire croire que je suis en indécatesse avec la Justice. Ça me fait juste éclater de rire puisque je comprends à quel point on peut être autant allergique au changement. D'aucuns ont même voulu que je panique et que je m'en aille à l'étranger sans jamais revenir de peur de représailles. Mais, je peux vous dire qu'ils perdent leur temps. J'irai toujours et je reviendrais parce que le Cameroun c'est mon pays.

Quel regard portez-vous sur l'Opération Epervier et de la manière avec laquelle elle est conduite ?

Je n'ai pas de regard particulier à poser sur cette opération. Ce qui me désole, c'est de voir les gens jubiler parce que d'autres vont en prison. Je pense sincèrement qu'il y'a quelque chose qui cloche dans la manière de nommer les responsables chargés de gérer la fortune publique, les fonctionnaires à qui on confie la gestion des affaires publiques. Il y'a des gens qu'on interpelle, qu'on condamne et qu'on envoie en prison pour des malversations financières ou des détournements qui datent souvent de plus de dix ans. On arrête un ministre qu'on envoie en prison pour des griefs qui remontent à l'époque où il était par exemple directeur d'une société d'Etat ou gestionnaire d'un programme piloté par le gouvernement. Cela donne l'impression que

la Justice traîne les pas et jette un peu du discrédit sur cette opération d'assainissement des mœurs publiques. Du coup, c'est tout le monde qui veut être aux affaires ; non pas pour gérer et faire avancer le pays, mais, pour « manger aussi ». C'est pourquoi tous les 23 millions de camerounais rêvent tous de se voir confier un beau jour, la gestion d'un ministère, d'une entreprise publique ou parapublique... Bref, être aux affaires.

Que peut-on retenir de votre périple en zone anglophone ?

J'ai trouvé des populations sous le choc, désemparées, déboussolées. Des hommes et des femmes qui sont sur le qui-vive. Tenez, j'ai discuté avec l'évêque de Mamfé qui m'a confié qu'ils ont passé des années entières sans voir de leur yeux des hommes en tenue ; ils vivaient paisiblement. La première fois ils les voient, c'est le carnage. Conséquence, ils ont tous déserté leurs domiciles ou ce qu'il en reste. A Kenbong par exemple, on est parti de 5000 habitants à presque cinq personnes. Les gens ont fui leur village à cause de la guerre, de la terreur. Aujourd'hui, on leur demande de rentrer. C'est pour habiter où ? On aurait du envoyer le Génie militaire dans ces villages dévastés pour les reconstruire et voir comment les ramener à reprendre sereinement leurs activités. Mais, vous savez, cette guerre profitent aux deux camps.

Lesquels ?

D'un côté, il y a des groupes violents qui sévissent et qui n'ont pas grand chose à voir avec les sécessionnistes, même si ces derniers s'en servent parfois pour exister et se vantent de frapper de grands coups. D'un autre, l'Etat utilise cette violence pour justifier le renforcement des moyens militaires. Résultat : on est dans une forme de guerre civile et tous les anglophones sont stigmatisés. Pour vous

dire vrai, je pense que la vraie guerre qu'il faut mener aujourd'hui, c'est la guerre des cœurs. Il faut réconcilier les populations, les aider à se reconstruire, à refaire leur vie, à repartir à zéro. Ce sont des choses basiques.

Comment vivez-vous cette crise en tant que anglophone ?

Je reçois des menaces de la part des supposés sécessionnistes qui estiment qu'annoncer ma candidature à l'élection présidentielle, c'est trahir les populations anglophones dont les revendications sont sérieuses et légitimes. Ils m'appellent pour m'intimider au motif que je trahis ma contrée et espérant que je vais lâcher prise. Ainsi va la politique dans notre pays. Pendant que les Anglophones me traitent de traître, les Francophones, eux, m'appellent sécessionniste.

Un conflit en lien avec le partage de l'héritage familial, vous oppose à votre sœur, l'ex ministre des Arts et de la Culture ...

C'est un non-événement dont il faudra malheureusement faire avec. Je sais que je suis régulièrement interpellé sur le sujet par mes concurrents et je suis conscient qu'on va souvent m'attaquer dessus. Mais je vais faire avec. Nous sommes dans une grande famille, demandez-vous pourquoi, elle est la seule à se plaindre. Mon objectif, c'est d'amener les camerounais à un sursaut patriotique qui puisse faire bouger les lignes ; les interpellier sur la construction de ce pays que nous voulons voir grandir et prospérer ensemble. Je ne suis pas là pour dire que Biya a fait ci ou qu'il a fait ça. Ce n'est pas notre combat.

Le Cameroun ploie sous les dettes et cela a une incidence sur la balance commerciale. Que proposeriez-vous si vous êtes élu président pour remédier à cette situation ?

Je ne sais même plus quel est le niveau de l'endettement de ce pays. Tellement il est lourd qu'on ne sait même plus par quel bout commencer. Dans ce pays, l'opacité, c'est la règle. On fonctionne dans un flou total ; une espèce de brouillard où même le contributeur ne maîtrise pas le carnet de santé de son pays ni comment l'argent de ses impôts est géré. Mais, je peux vous jurer que d'ici un an, chaque citoyen pourra, à travers un clic sur sa tablette numérique ou sur son téléphone, interroger le volume de minerais que le pays exporte, le volume de bois, de matières premières que nous avons sur le marché mondial. Dès mon premier mandat, il y aura une politique de transparence. On saura qui passe les contrats, pour quelle somme, pour combien de temps... C'est une façon de redonner confiance en l'Etat. Il est impensable que le Cameroun n'ait pas un système de santé qui fonctionne, des routes qui relient les grandes villes

Propos recueillis par
Christian TCHAPMI

MINH DU

Bientôt une production industrielle de logements décents

Le ministre de l'Habitat et du développement urbain, Jean Claude Mbwentchou a procédé hier, mardi 03 avril 2018, à l'ouverture des travaux entre les acteurs techniques sectoriels en vue de valider la nouvelle politique nationale de l'habitat au Cameroun.

La construction urbaine au Cameroun est encore au stade artisanal ! Ce sont en tout cas, les résultats de l'autopsie faite dernièrement, au cours d'un atelier de travail tenu les 10, 11, 12 et 13 Octobre 2017 par le département ministériels de l'habitat et du développement urbain. La preuve, Selon le Docteur Hypolyte Etende Nkodo, Directeur Bret Consulting « *A l'état actuel, il est impossible d'offrir un logement décent à tous les camerounais car pour le moment, nous faisons des constructions qui sont de très basse qualité et qui sont qualifiées d'artisanales* » reconnaît-il. Les raisons de cette crise aigue de logements découlent de cette trilogie institutionnel : crédit foncier du Cameroun, la mission d'aménagement et d'équipement des terrains urbains et ruraux, société immobilière du Cameroun, n'étaient pas en mesure de répondre à la demande sans cesse



croissante de logements convenables et que, les produits qu'ils offraient et ne pouvaient plus être accessibles même aux classes à revenu moyens.

Construire des logements en masse

Pour y remédier, Jean Claude Mbwentchou affirme que 05

points ont été revus au cours de la dernière rencontre, notamment, « *le foncier : pour avoir un habitat convenable et abordable, il faut que le problème du titre foncier soit atteint, raison pour laquelle il ya un chantier de révision du code et du régime foncier et domaniale. Le deuxième point est mis sur le financement des banques, mais aussi l'obtention d'un systè-*

me hypothécaire qui n'existe pas encore chez nous, sans toute fois oublier, le financement de l'habitat social. Le troisième axe important c'est la fiscalité. Il faudrait que le produit fini de l'habitat ait une fiscalité appropriée. Le 4ème axe est celui de l'industrialisation des matériaux car, pour produire des logements en masse, il faudrait avoir des matériaux locaux, mais également des matériaux à la portée de celui qui veut construire. » Si toutes ces conditions sont réunies, le Cameroun passera de la construction artisanale pour une industrialisation de l'habitat. « *Nous envisageons mettre en place une industrie qui soit capable de construire des logements en masse avec un rythme de production de 100 000 habitats par ans* », affirme Hyppolite Etende Nkodo.

Toutefois rappelons que c'est depuis l'année 2015 que le premier ministre, chef du gouvernement à instruit à la faveur des hautes instructions sorties du conseil des ministres qu'il présidait relativement à la question de l'habitat, au Minhdu d'accélérer l'élaboration du code de l'Habitat afin que l'émergence escomptée par le Cameroun en 2035 soit effective.

Yolande EKODO SAMBA
(Stagiaire)

Le Messenger

A l'écoute du peuple

NOS ESPACES A VOTRE PORTEE

Pour vos annonces (petites ou grandes), choisissez Le Messenger dans nos formats tabloïds et PDF !

Contactez nos services aux numéros:

(+237) 677.528.757/ 699 74 86 98 /675 66 68 12/675 48 00 06

Ou envoyez à l'adresse email : lemessenger.info@gmail.com

Ou déposez-les directement :

Au siège à Douala sis Rue des Ecoles Akwa

Dans nos agences et représentations :

*Yaoundé (Montée Ane Rouge)

* Bafoussam (Immeuble Madelon)

*Bamenda (699 58 34 26)

*Ebolowa (677 30 01 86)

*Bertoua (674 02 35 43)

*Kribi (696 55 31 85)

Un personnel dévoué est à votre disposition.

Des tarifs préférentiels vous seront accordés.

La Direction

TSEP HOTEL "LE DUVET" □

Yaoundé - Tél/Fax : (237) 22 20 12 93



- Bar et restaurant.
- Chambres climatisées
- Télé - câblée.
- Parking sécurisé.
- Salle de conférence.

Pour Agrémenter votre séjour dans la capitale

Une seule adresse : TSEP HOTEL « LE DUVET »

Tél/Fax : (237) 222.20.12.93

Rue John Ngu Foncha - Yaoundé (Cameroun)

• Situé à Tsinga à côté de l'Eglise Christ Roi

Belles Lettres

La farce cachée du «marché médiatique de la guérison divine au Cameroun»

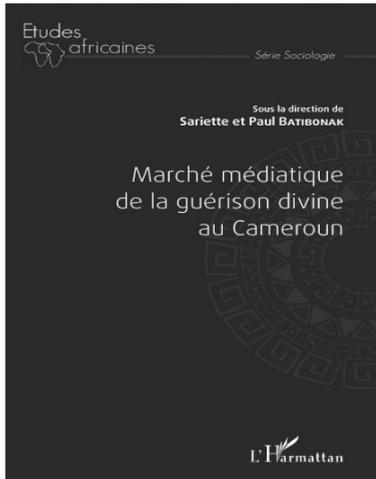
Sous l'égide de la collection études africaines, Paul et Sarriette Batibonak ont codirigé un ouvrage collectif qui remet sur la sellette l'invasion de la scène médiatique nationale par des prières, intercesseurs et délivreurs, pasteurs ou simples croyants faiseurs des miracles.

L'avis de recherche émis le 1^{er} mars 2018 à Yaoundé par le patron de la division régionale de la police judiciaire du Centre contre le pasteur Dieumedort Kamdem accusé d'«escroquerie aggravée» s'inscrit sur le registre des questions sensibles de l'actualité au Cameroun courant ce mois. Surtout que la notoriété du mis en cause n'est pas des moindres. Il est très connu pour la haute densité de son déploiement médiatique à travers les chaînes de télévisions où il prophétise «un futur radieux» et promet des miracles de guérison et de délivrance spirituelles aux téléspectateurs, parfois contre espèces sonnantes et trébuchantes. Est-ce un cas isolé ? La délivrance et la guérison miraculeuse ne se présentent-elles de plus en plus comme une source de rentabilité dans notre société ? Existe-t-il au Cameroun, une hypermédiatisation des activités menées par des pasteurs spécialisés des cultes de délivrance des maladies et attaques diaboliques ?

L'exploit d'accumuler des biens matériels sur le dos de leurs fideles

Paul et Sarriette Batibonak co-auteur d'un ouvrage collectif publié chez l'Harmattan à Paris en décembre 2017 et intitulé «Le marché médiatique de la guérison divine au Cameroun», essaye de décrypter ces questions. Ce livre reparti en cinq thèmes de réflexions et qui tient sur 229 pages propose une réflexion générale sur «la renaissance médiatique laissant émerger une gamme de produits habillage vendus au public par le biais d'un marketing spirituel agressif».

D'après ces co-auteurs, «les leaders des pentecôtismes de la semiosphère culturelle et spirituelle camerounaise réussissent l'exploit d'accumuler des biens matériels sur le dos de leurs fidèles, toujours avides de



miracle». A grand renfort de publicités radiophonique et télévisées, ces entrepreneurs religieux, soulignent Paul et Sarriette Batibonak, s'invitent partout, jusque dans l'intimité des assoiffés de délivrance. En avant-propos de ce livre, on peut lire que «l'idée d'un ouvrage collectif est née des constants récurrents autour de la guérison divine dans les métropoles camerounaises». Les réflexions ont été menées par un groupe d'auteurs avec le soutien et la caution scientifique des universitaires de renom à l'instar des professeurs Camille Ekomo Engolo, Laurent Charles Boyomo Assala, Luc Sindjou, Brigitte Djuidje, Nadine Matchinkou, Antoine Socpa et Jacques Chatué. L'Association Savoirs et Développement (S&D), en collaboration avec le Centre de réflexions, d'études diplomatiques, internationales et stratégiques (Cerdis) s'est déployée pour la mobilisation des ressources logistiques et financières ayant concouru à la production desdits travaux. Les techniques de collecte à ras le sol ont été utilisées principalement par l'équipe des chercheurs. D'où le rapprochement de cet ouvrage d'une série d'articles de presse sur la question. Surtout que le style de certains extraits combine des formules empruntées au lexique hermétique de la «sociologie générale» et celui des reportages journalistiques.

Pour une régulation du télévangélisme ?

L'introduction générale de cet essai porte sur la «guérison divine médiatisée multifacette». Il est signé par le Pr Sarriette Batibonak, anthropologue et méthodologue. Elle est par ailleurs Associée professeur à l'Institut universitaire de développement international (Iudi) où elle dirige l'école doctorale. L'«offre des services de guérisons dans les pentecôtismes à Douala», constitue la première partie de cette réflexion, laquelle est traitée par Jonathan Batenguene. La surreprésentation du télé-évangélisme pentecôtiste, la riposte du prêtre catholique père Hervé Emmanuel à travers les chrisades structurent diverses interventions. Daniel Bérenger Mvomo, doctorant en psychologie sociale, Alain Hugue Obame, juriste et André Wamba, anthropologue ont également contribué à cet ouvrage co-dirigé par le couple Batibonak. Reste que les textes de cet ouvrage, déjà disponible dans les librairies au prix de 25 Euros soit approximativement 16 400 Fcfa, analysent les données quantitatives et qualitatives disponibles pour tenter de mesurer et d'interpréter le rôle et les déviations des faiseurs de miracles. Cet examen permet-il notamment d'envisager sérieusement la place dans ces pratiques pentecôtistes dans un élan de «discrimination négative»? En conclusion, il est à souligner : «Les marchés de guérison et de délivrance au Cameroun constituent des espaces concurrentiels où se choquent et s'entrechoquent les velléités de conquête des fidèles. Pentecôtistes et catholiques se livrent à une bataille sans relâche, conduisant ainsi à une adaptation de l'évolution de l'arène commerciale médicale. La prégnance du télévangélisme pratiqué par les leaders charismatiques dans les médias télévisuels privés camerounais se juxtapose aux modes opératoires thérapeutiques de ces «nouveaux» guérisseurs évoluant hors des circuits médiatiques classiques. Cet ouvrage a le mérite de satisfaire un besoin scientifique important d'appréhension d'un phénomène religieux à fort impact socio-anthropologique.» Sans vouloir verser dans la polémique, il est temps que les pouvoirs publics à travers le Conseil national de la Communication, tout en respectant la liberté de culte et d'expression, régule les émissions diffusées sur les radios ou les télévisions de la délivrance évangélique.

Guy Modeste DZUDIE

Scènes

Rideau sur le Festival Nautique Giselle Ndoumbe

L'évènement qui a drainé du beau monde venu des quatre coins du pays et de la diaspora a été célébré samedi 31 mars dernier sous le thème, Femme Malimba, partenaire pour accélérer le développement durable.

Les lampions se sont éteints samedi dernier à Malimba. Le train de la 9^{ème} édition du FENAGIN, entendre Festival nautique de la femme Malimba est désormais entré en gare. Beaucoup d'émotions et de tristesse dans les cœurs des femmes et des participants, tant c'est la première fois depuis neuf ans, que cette cérémonie se célèbre sans la marraine et fondatrice de ce concept, Mme Giselle Ndoumbe, «Grande absente» aujourd'hui partie, pour reprendre les mots d'un des derniers poètes de la Négritude, Fernando d'Almeida, «vers l'ailleurs de l'ailleurs». Et c'est à juste titre qu'on peut comprendre l'expression de l'égotisme de Imit Rebecca Nokmis, présidente de la Harmonious Expression, une chorale de chant, essentiellement constituée de jeunes gens, qui a également vu le jour grâce à l'amour et au partage de celle qu'on ne verra plus jamais : «Cette année est particulière, car trop triste et tellement chargé d'émotion. Nous sommes partenaire de cet évènement depuis neuf ans date de sa mise sur pied. Autrefois, nous avions l'habitude à la clôture de l'évènement, de chanter et danser avec elle. Aujourd'hui, nous n'arrivons même pas à le faire. C'est tellement lourd et très dur pour nous. Nous ne réalisons pas que nous soyons ici sans elle et que nous tenions debout. C'est la première fois que nous soyons présents à cette cérémonie sans elle. Et cela est très visible aussi partout. Toute l'assemblée aussi est triste. Son absence est irréalisable.» Affirme-t-elle.

Alors qu'on s'attendait peut-être à aller vers une année sabbatique si ce n'est vers la fin de ce concept, Marcelin Ndoumbe, le mari et président du comité d'organisation, qui tient absolument à continuer le combat malgré toutes les incertitudes, a immédiatement mis sur pied une équipe d'organisation aux fins



de réfléchir sur la faisabilité et la survie de cet évènement. Car cette œuvre ne devait pas mourir à sa marraine également. Autrefois dénommé Festival nautique de la femme Malimba, ce concept a été rebaptisé Festival nautique Giselle Ndoumbe, en mémoire et en hommage à sa fondatrice, en témoignent les propos du P.c.o «Les Malimbas ont décidé d'estampiller ce concept en lui greffant le nom de sa créatrice pour perpétuer sa mémoire.»

Plusieurs grands moments ont meublé ce nième rendez-vous des femmes, lequel a tenu, comme les éditions précédentes, toutes les promesses. Du concours des Miss en passant par l'épreuve de natation, les sketches, le défilé des rameuses, la parade nautique, la régata des sirènes, celles-ci ont une fois encore exprimé leur savoir-faire, et même leur savoir-être. Que dire alors de Harmonious expression et des groupes de danse culturelle ? Malimba s'est transformé le temps de deux jours, à une véritable fête foraine où on pouvait manger la palourde, hygiéniquement bien concoctée sur différentes manières, et où les disciples de Bacchus se délectaient à volonté, sans oublier de mentionner les amoureux des envo-

lés lyriques qui ne manquaient pas l'occasion d'exprimer leur galanterie. C'était un moment de joie. Pour la présidente de Malimba expression, Mme Matio Ewandje Jeanne-D'arc, c'est la satisfaction totale : «ce jour consacre la fierté de toutes les femmes Malimba. La culture et la pérennisation des traditions que nous ont léguées nos ancêtres. A travers la course des pirogues et la natation, la femme Malimba a pu montrer qu'elle peut s'élever à la dimension de l'homme et réaliser certains travaux.»

C'est donc avec joie que toutes se sont séparées samedi dernier dans l'espoir de se retrouver l'année prochaine pour l'édition anniversaire Pour la Présidente de Malimba expression, «cette année a été celle d'un grand défi. Nous nous sommes décarcassés pour contribuer à la réussite de cet évènement. Car hier, nous attendions tout d'elle.»

Rendez-vous est donc pris pour 2019, et le Festival nautique Giselle Ndoumbe est très attendu pour un nouveau défi.

Cheikh RADYKHAL EPANDA de retour de Malimba.

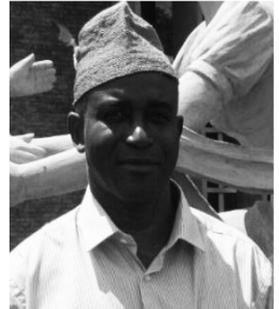
NDOUMBÈ MARCELIN

« Notre communauté vit dans l'obscurantisme »

Co-créateur de la Journée nautique de la femme Malimba avec son épouse aujourd'hui disparue, cette cérémonie est, depuis cette année, baptisée Festival nautique Giselle Ndoumbè. Directeur régional de la Maetur, Ndoumbè Marcelin revient sur l'organisation somme toute difficile de cette édition cette année, en même temps qu'il donne les orientations pour le 10^{ème} anniversaire l'année prochaine.

La 9^{ème} édition du festival nautique Giselle Ndoumbè vient de s'achever comme d'habitude. Quel est votre sentiment.

C'est une grande satisfaction après la grande appréhension qui a précédé l'évènement. D'abord à cause de la disparition de la créatrice-promotrice du Festival sur lequel elle avait une très grande emprise et une parfaite maîtrise du déroulement ; en rapport ensuite avec d'éventuels désaffection et manque d'intérêt pour l'évènement. Mais rien de tout cela ne s'est produit, au contraire nous avons observé un intérêt et une présence accrues lors de cette 9^{ème} édition.



Cette édition a été marquée par l'absence de votre épouse, marraine et fondatrice de cet évènement. Quelle a été votre charge à supporter le poids de cette célébration sans elle ?

Je l'avais toujours secondé et épaulé dans la préparation et l'organisation des huit éditions précédentes. En connaissant donc toutes les articulations, le poids de la célébration s'en est trouvé allégé. Toutefois, le jour de l'évènement, je m'effaçais parce qu'elle était là, alors que cette fois c'était impossible, il a fallu se montrer davantage.

Dans votre mot de circonstance, vous avez fustigé l'attitude de certaines femmes n'ayant pas accordé de l'importance au déplacement du médecin mobilisé par vos soins pour les consultations et des entretiens gratuits. Cela veut-il dire que la femme Malimba veut vivre dans l'enfermement malgré les possibilités qu'on lui tend ?

Notre communauté vit dans l'obscurantisme et certains membres trouvent un intérêt ou un malin plaisir à l'y maintenir, s'appuyant sur sa crédulité et sa pauvreté matérielle et morale. Certaines femmes se voient découragés par de basses réflexions du genre : «en allant en consultation, si le médecin te découvre une maladie, qui te donnera les moyens pour te soigner ?». Cette manière de jouer sur la pauvreté des populations est plutôt déplorable.

La réussite de ce festival dépend aussi de l'apport de tous les fils Malimba tant de l'intérieur du pays que de la diaspora dont les contributions permettent de rehausser l'éclat et le niveau de cette fête. Combien de temps cela durera-t-il ? N'est-il pas temps de vous tourner vers des partenaires sérieux ?

Tous les fils et filles Malimba sont des partenaires sérieux. Mais sont-ils pérennes ? Peuvent-ils tenir dans la durée ? J'en doute. Je pense qu'il faut que les Malimba arrêtent de combattre cet évènement qui promeut le développement en s'appuyant sur la culture et sur la femme. En neuf éditions, c'est cette dernière qui a été préparée dans un climat de relative sérénité. Toutes les précédentes ont été combattues par certaines élites soit directement, soit par administration interposée. Pour se tourner vers des «partenaires sérieux», il faut que les Malimba le soient eux-mêmes, qu'ils regardent dans la même direction.

Plusieurs ministères sont concernés par les différentes activités de la célébration. Qu'en est-il de leur soutien ? Les avez-vous contactés ?

Seul le Ministère de la promotion de la femme et de la famille à travers ses délégations régionale et départementale a quelques fois été sollicité mais sans jusqu'à présent une implication quelconque dans le déroulement de l'évènement. Et je puis vous dire que si chaque année l'épée de l'interdiction est suspendue sur l'évènement, vous n'avez ni courage, ni intérêt à en faire grand bruit au risque de provoquer un effet boomerang.

Vous avez donné rendez-vous à la célébration l'année prochaine de la 10^{ème} édition. Car avez-vous dit, «10 ans ça se célèbre». Disposez-vous des moyens de votre politique? Comment comptez-vous organiser cet évènement afin qu'il soit plus attractif qu'il ne l'est et à quoi devrait-on s'attendre ?

Nous avons toujours utilisé la politique de nos moyens et cela nous a réussi jusqu'à présent. Un dixième anniversaire doit se célébrer comme il se doit. Des idées novatrices sont en gestation. Une première réunion préparatoire s'est tenue à Malimba au lendemain de la fête avec une quarantaine de femmes. Elles ont de nombreuses propositions très intéressantes. Si le Festival a tenu jusqu'à présent c'est parce qu'il repose avant tout sur l'adhésion des populations locales. Nous invitons tous les Malimba à soutenir cet évènement qui est le seul qui nous rassemble et qui procure de la joie aux populations

Maintenant, nous devons valoriser notre patrimoine culturel pour nous-mêmes et nos enfants d'abord afin d'inscrire le dernier samedi du mois de mars de chaque année dans l'agenda des adeptes de la culture et du tourisme : La course féminine des pirogues telle que pratiquée, concept imaginé et valorisé par Mme Ndoumbe Gisèle depuis 2010 est un évènement unique en son genre au Cameroun, en Afrique et probablement dans le monde.

Propos recueillis par C.R.E

CIRCULATION DES ARMES À FEU

Le casse-tête du ministre Atanga Nji

La fermeture des armureries dans les régions du Sud-ouest et du Nord-ouest, l'interdiction d'utiliser des armes à feu lors des cérémonies traditionnelles et des parties de chasse sont des équations difficiles à résoudre pour le ministre de l'Administration territoriale, Atanga Nji, natif de la zone grassfield où l'usage des armes à feu est plus culturel.

La crise sécuritaire qui sévit dans les régions du Sud-ouest et du Nord-ouest depuis bientôt deux ans, fait perdre le sommeil aux autorités administratives et au régime de Yaoundé. Dans l'optique de remédier à cette situation extrêmement tendue du fait des actes terroristes et de violences inhumaines perpétrées contre les forces de défense nationale et des populations, prises en tenaille par des mouvements sécessionnistes, les gouverneurs des deux régions concernées ont pris des mesures à la dimension de l'ampleur du phénomène d'insécurité qui s'enlise.

Dans un communiqué de presse publié le 10 novembre 2017, le gouverneur de la région du Sud-ouest, Bernard Okalia Bilai, informe le public qu'au «vu les actes de terrorisme perpétrés contre les forces de maintien de l'ordre, recommandés par des terroristes barbares qui se cachent au sein de la population, certaines mesures ont été prises pour ramener de l'ordre dans la région». Parmi ces mesures, la restriction des mouvements des motocyclistes de 19h à 6h. L'activité de chasse à armes à feu qui est suspendue et l'interdiction d'utiliser des fusils lors des cérémonies (funérailles, enterrement...). En outre, toutes les armureries sont fermées et la vente des armes à feu ainsi que des munitions interdite. Bien plus, toute personne en possession de fusil, doit se rendre à la sous-préfecture pour se faire identifier. Son homologue du Nord-ouest, Adolphe Lele Lafrique a également pris les mêmes mesures drastiques pour parer au climat d'insécurité et à la flambée de violence, d'actes terroristes perpétrés dans sa zone de compétence.

Décision troublante

La nomination d'Atanga Nji au poste



de ministre en charge de l'Administration territoriale, un natif du Nord-ouest, région qui fait partie intégrante de la zone grassfield aux côtés de l'Ouest et du Sud-ouest, où l'usage des armes à feu est culturel, apparaît comme un casse-tête. Tout le monde sait que lors des cérémonies traditionnelles, du genre enterrement, funérailles, la sortie des chefs traditionnels pour une manif, entre autres, sont en généralement arrosées par des coups de feu pour magnifier l'événement et lui apporter plus de solennité. Les sorties des Fons du Nord-ouest et du Sud-ouest sont en général saluées par des coups de fusil. Idem pour les chefs traditionnels de l'Ouest, notamment du sultan des Bamoun, dont les coups de fusils sont incontournables pour exprimer la majesté entière d'un monarque ancré dans une tradition guerrière séculaire. La fermeture des armureries décidée par les collaborateurs du Minat, est une décision troublante pour un régime qui a d'ailleurs fixé le cadre réglementaire qui permet de régenter l'activité de transport, d'entreposage, d'acquisition, de détention, de port, de vente ou de cession, de courtage ou

d'exportation des armes à feu.

Les armes dont il est question ici, selon la Loi 2016/015 du 14 décembre 2016 portant régime général des armes et munitions au Cameroun concernent les armes à feu et leurs munitions dites de défense, les armes de chasse et leurs munitions qui relèvent respectivement de la 4ème et de la 5ème catégorie. De ce point de vue, décider de la fermeture des armureries dans les régions anglophones et vouloir étendre cette mesure lourde de conséquences à d'autres régions, peut s'avérer être une hérésie. Ce d'autant que ces armureries selon la Loi citée plus haut sont astreintes à être ouvertes à toute réquisition et tout contrôle des autorités compétentes selon les articles 44 alinéa 1 et 45 alinéa 1 et 2 qui exigent du responsable de l'armurerie à tenir un fichier numérique et un fichier physique de toutes les opérations effectuées, à consigner toutes les informations dans les fichiers concernant la date d'entrée et de sortie, les caractéristiques des armes et munitions, la quantité stockée, la quantité vendue, les diverses autorisations relatives aux stocks, les informations relatives aux clients...

Conséquences fâcheuses

C'est dire que ce segment de l'économie est tracable et obéit à des règles qui assurent une certaine transparence. Sur un tout autre plan, la décision de fermer les armureries a des conséquences fâcheuses sur les recettes de l'Etat lui qui a d'ailleurs fondé ses prévisions budgétaires sur ce pan d'activités. Si l'on s'en tient à une note du ministre secrétaire général de la présidence de la République, Ferdinand Ngoh Ngoh, au secrétaire général des services du Premier ministre, Pr Séraphin Magloire Fouda, au sujet du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2018, signée le 20 novembre 2017, il est clair que les hautes instructions du chef de l'Etat prescrivent pour la finalisation de la loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 d'insérer en compensation, les mesure tendant à fixer entre autres, «le droit d'accises pour l'importation des armes et munitions à 25% de la valeur imposable».

C'est dire que depuis l'entrée en vigueur de la Loi des finances 2018, aux droits de douane et autres taxes qui représentent 60%, il faudrait ajouter désormais 25% de droit d'accise pour une arme à feu et sa munition. Soit une génération de 85% de recettes par rapport à leur valeur dans le trésor public. Fermer les armureries c'est priver l'Etat d'une des principales sources de recettes non pétrolière avec des conséquences socioéconomiques qui vont de la perte des emplois, le frein sur l'activité commerciale à la recrudescence du chômage... C'est sans doute ces préoccupations qui taraudent l'esprit du Minat qui devra résoudre cette équation dans l'intérêt de la nation camerounaise. Car au nom de la sécurité, il est difficile de plomber un secteur de l'économie encore qu'il est établi que les armes usitées dans les régions anglophones du pays sont celles issues de fabrication artisanale c'est à dire non classées.

La vraie bataille devrait être axée de ce point de vue sur l'endiguement de la circulation de ces armes et bombes de fabrication artisanale qui causent d'énormes pertes au pays. Le ministre Atanga Nji est donc coincé entre le marteau de la culture grassfield et l'étau des contraintes républicaines...

Alain NJIPOU

COMPLEXE SPORTIF DE JAPOMA

Grève annoncée des délégués du personnel

Ils réclament le droit d'exercer leur devoir syndical et la réinsertion de leurs homologues licenciés.

Atteintes à l'exercice des fonctions des délégués du personnel ; licenciement des délégués du personnel en violation de l'article 130 du code du travail ; décès de certains travailleurs exerçant dans ce chantiers du complexe sportif de Japoma qui accueillera les matches de la coupe d'Afrique des nations Cameroun 2019 ; blocage des retenues de cotisations syndicales sont entre autres griefs qu'entendent exprimer le collège des délégués du personnel de

l'établissement Ortho-service, entreprise de placement du personnel auprès de la société Yenigün, en charge de la construction du complexe de Japoma. d'Après une requête introduite auprès du ministre du Travail et de la sécurité sociale, Grégoire Owona, ces délégués du personnel feront entendre leur voix ce jour sur le site du chantier pour réclamer la réinsertion immédiate et sans condition des deux délégués du personnel licenciés, et le paiement de leurs salaires intégrale du mois de mars ; le respect de la liberté syndicale et le refus de l'annulation des élections des délégués du per-

sonnel du 2 mars dernier.

Employés par l'entreprise de placement du personnel, Ortho-service, ces mandataires des travailleurs ne sont pas les bienvenus au sein de leur entreprise employeur, Ortho-service, encore moins chez la société Yenigün où ils ont été placés. La raison de ce refus se trouve dans la correspondance que Ortho-service a adressé au délégué régional du ministère du Travail et de la sécurité sociale pour le Littoral en vue de l'annulation des élections des délégués du personnel du 2 mars que Le Messenger a reçu copie. L'entreprise justifie ce refus en s'appuyant sur le décret n°

93/572/Pm du 15 juillet 1993 en son chapitre 3, section 3, article 16 du code du travail. Elle évoque son statut juridique qui ne lui permet pas d'investir des délégués du personnel au sein de son personnel, mis à la disposition de son client, la société Yenigün qui court après le temps pour livrer le complexe sportif de Japoma.

Cette manifestation sera la deuxième organisée par des délégués du personnel dont certains ont été limogés après cette grève. Un comité ad hoc, présidé par le sous-préfet de Douala III avait été mis en place à l'issue de celle-ci.

Blanchard BIHEL

Relance de l'opération épervier au Cameroun: entre manipulation, désinformation, stigmatisation et ethnicisation

Les avis émis dans ces pages n'engagent que leurs auteurs

PAR SERGE AIMÉ BIKOÏ*

L'opération épervier a repris droit de cité depuis trois semaines. Près de dix anciens gestionnaires de la fortune publique sont écroués à la prison centrale de Yaoundé. Basile Atangana Kouna, ancien ministre de l'Eau et de l'Energie (Minee), Jean William Sollo, ancien Directeur général de la Camwater, Bruno Bekolo Ebe, ancien Recteur de l'Université de Douala, Dieudonné Oyono, Coordonnateur programme national de gouvernance, Louis Max Ohandja Ayina, ancien Directeur de l'Institut universitaire de Technologie (Iut) en sont quelques cas. Certains attendent leur sentence au Tribunal criminel spécial (Tcs). Seulement, la relance de cette action d'assainissement des mœurs publiques alimente, ces derniers jours, une teinte de manipulation, de désinformation, de stigmatisation et d'ethnicisation sur la toile.

Il ne se passe plus des jours sans que des internautes ne publient, sur les réseaux sociaux, des noms de personnalités publiques interdites de sortir du pays ou convoquées au Tribunal criminel spécial (Tcs). Avec une certaine frénésie assortie d'un caractère pompeux et sulfureux, des activistes des techno-médias structurent la toile à coups de publications de



la litanie des gestionnaires de deniers publics, dont ils disent qu'ils sont assignés à résidence surveillée ou dont ils disent que le passeport a été retiré. Si l'on ne peut s'assurer, illico presto, de la crédibilité et de la fiabilité de telles listes, l'on peut, tout de même, questionner le procédé de la diffusion coercitive, massive et prescriptive de ces données informatives sur lesquelles le

sceau des appareils répressifs de l'État est apposé.

Du coup, il est avéré que l'État est dans la rue tant les documents officiels sont postés à tort et à travers sur les pages des actants et des grappes de followers passif et actif des réseaux sociaux. Au-delà de cette coloration manipulatoire, il existe une avalanche d'actes de désinformation imputables aux oiseaux de

mauvaise augure, qui s'obstinent à voir les serres de l'oiseau rapace happer les grosses légumes de la République. Robert Nkili, ancien ministre des Transports (Mintrans), Marie-Claire Nnana, Directrice générale de la Société de presse et d'édition du Cameroun (Sopecam), André Noël Essiane, maire de la Commune d'arrondissement de Sangmelima, Elie Claude Ndam Njitoyap, Directeur général de l'hôpital général de Yaoundé, sont, entre autres, des anciens et actuels responsables ayant été annoncés au Tcs, voire annoncés enfouis dans les geôles de la prison centrale de Yaoundé il y a quelques jours. Pourtant, jusqu'ici, aucune de ces figures n'est concernée par une procédure judiciaire donnée suivant les sources requises à la chambre juridictionnelle spéciale.

Il y a donc un effet d'emballage médiatique et technomédiatique qui incline des Hommes sans foi ni loi à souhaiter le malheur à autrui-fût-il actuel ou ancien gestionnaire de la fortune publique. Cette posture incongrue et fantasmagorique des internautes qui veulent voir, à tout prix, les gros bonnets de la République aux arrêts participe à créer la catharsis sociale à mesure que ces actes de désinformation enflent et assiègent la toile.

Et pour couronner le tout, la

relance de l'opération épervier, ces dernières semaines, s'accompagne d'une couche d'ethnicisation, dont l'enjeu est de criminaliser l'ethnie Beti. En effet, alors que les défenseurs de cette thèse appréhendent le chantre du régime en place comme le lion enclin à dévorer les animaux rationnels du peuple fang Beti, dont les têtes de proue colonisent les positions de pouvoir et d'autorité des bureaucraties étatiques, les pourfendeurs qui plus est originaires de cette communauté culturelle ne s'y reconnaissent pas et penchent plutôt pour le paradigme de la ségrégation de deux ethnies: l'ethnie des pauvres paupérisés et l'ethnie des riches gloutons et jouissifs que Machiavel est en train d'expier, voire de cannibaliser sans coup férir. De toute évidence, ceux et celles qui se focalisent sur l'argument central de l'émiettement de l'ethnie Beti feignent de savoir que la plupart des ressortissants du Centre, Sud et Est sont érigés, depuis des décennies, à des postes de pouvoir, d'influence et d'autorité. Alors, soutenir, avec une certaine maladresse, la thèse de l'embastillement des prisonniers Beti contribue, de façon manifeste, à faire preuve de naïveté, voire de myopie consciente. Retenez-le! La réalité sociétale actuelle est sacrée, voire sacralisée et le commentaire reste et demeure libre

*Sociologue

POUVOIR POLITIQUE D'ETAT AU KAMERUN

Entre l'alternance successorale ou une destruction du système néo colonial !

PAR DAVID EKAMBI DIBOGBUE*

Une fois de plus les forces néo coloniales despotiques et pillardes autochtones en mal de compétition et de positionnement auprès d'un dirigeant vieillissant, fort de leurs résultats de misère et d'incompétence, tentent de divertir le peuple dans leurs luttes fratricides. Aidées par leurs relais extérieurs, elles nous réchauffent de vieux scénarii sur la succession à la tête de l'Etat (1). Les forces révolutionnaires et les progressistes, en synergie avec les masses populaires promettent aux différents "créatures", au moment *opportun*, un Kamerun en effervescence générale et permanente jusqu'à la destruction totale du système néocolonial !

Hier les mêmes créatures par leurs relais médiatiques extérieurs habituels,

célebraient un autre dignitaire du régime pillard comme potentiel successeur du "roi". Même un organe de la place s'était, il y a une dizaine d'années, lancé dans les mêmes simulations. En confondant sciemment le fait de s'imposer comme nouveau leader au sein du Rdpc, et devenir conséquemment le nouveau dirigeant d'Etat.

Nous savons que plusieurs de nos compatriotes accomplissent dignement leurs tâches quotidiennes par-ci, par-là, pour le développement du pays ; même s'ils refusent d'entrer dans le stade.

Mais à vous toutes ces créatures, continuez vos spéculations, vos gesticulations conflictuelles des réseaux pillards, ésotériques et de confiscation des possibilités, d'un *Autre* Kamerun. Pour l'heure fatidique, les Révolutionnaires, les progressistes et les masses populaires se préparent à un autre scénario :

Aussitôt que le vrai et le seul militant du Rassemblement démocratique du

peuple camerounais (RDPC) sera rappelé à ses aïeux. Car pour nous, incapables de le chasser du pouvoir, Paul Biya y mourra. Sinon, il sera traîné dans les rues et les tribunaux ; malgré toutes les dispositions constitutionnelles actuelles. Il le sait pertinemment...

Dès lors, une partie des créatures, dans la peur totale, va s'enfuir du pays. Celle qui aura le courage d'y rester, va se livrer à des batailles sanglantes inédites, de légitimité et d'héritage. Les luttes féroces et sourdes actuelles en sont une indication. Dans le même sillage, nous découvrirons certains dignitaires du Rdpc, qui viendront nous dire demain qu'ils sont aussi des patriotes et des nationalistes, mais cachés ou masqués au sein du parti gouvernant. Pour preuve, quelques-uns prétexteront d'avoir milité avec nous hier ou avant-hier ! Mieux, leurs parents étaient des Nationalistes. D'autres, affirmeront même, qu'ils sont

nés dans les maquis. Mais la situation du pays était telle qu'il fallait faire comme tant d'autres, afin de survivre, dignement et sans problème. Sans laisser de côté, toutes les proies actuelles de l'*Epervier* qui croupissent dans les prisons et leurs bandes armées réelles ou imaginaires dans l'ombre...

Si jamais, le Rdpc survit à cette conflagration interne inévitable, il sera, in fine, un parti politique exsangue.

A ces créatures, aux divers lobbies ethno fascistes, aux cercles ésotériques ou de la finance, les Révolutionnaires, les progressistes et le peuple kamerounais, en temps opportun, vous promettent un affrontement inédit, certainement au prix de nos vies, afin de détruire à jamais, le système néocolonial despotique et pillard au Kamerun.

*Directeur de publication

SÉNATORIALES 2018

Le Rdpc et les représentants de l'administration étalent leur incompétence

PAR JEAN ROBERT WAFO*

Commission nationale de recensement général des votes. Sdf: 50,15% de suffrages valablement exprimés. Majorité absolue soit 7 sénateurs sur 7. Rdpc: 0 siège.

Le Rdpc et les représentants de l'administration étalent leur incompétence lors du décompte des sièges dans la région du Nord-ouest. Ces derniers, à la surprise générale de tous les autres membres de la commission nationale de recensement général des votes, ont tenté d'imposer que le mode de répartition

des sièges repose sur le nombre total des votants (SVE + Bulletins nuls) et non, comme la loi l'exige, sur les suffrages valablement exprimés (SVE).

En prenant comme base de calcul le nombre total des votants (SVE + Bulletins nuls), le Sdf obtient 49,87% soit la majorité relative donc partage

des sièges.

En prenant comme base de calcul, comme la loi l'exige, uniquement le nombre de suffrages valablement exprimés, le Sdf obtient 50,15% soit la majorité absolue donc 7 sièges sur 7.

La commission nationale de recensement général des votes a opté pour l'application stricte de

la loi (Sdf: 50,15% donc 7 sièges sur 7 et Rdpc: 0 siège). Le Rdpc ainsi débouté a promis de faire une requête auprès du conseil constitutionnel.

*Ministre du shadow cabinet du Sdf en charge de l'information et des médias

MONDIAL 2026

Le Maroc crie au scandale contre la Fifa

Candidat à l'organisation de la grand'messe du football de 2026, le royaume chérifien est ulcéré par ce qui ressemble à un coup tordu de la Fédération internationale de football association pour favoriser l'attribution de cette Coupe du monde à la candidature commune des Etats-Unis, du Canada et du Mexique.

Coup tordu, scandale, conspiration, mauvais jeu, tacle irrégulier... les vocables se bousculent au portillon pour désigner le mélodrame que vit le Maroc depuis 48 heures. Candidat à l'organisation du Mondial 2026, le pays qu'on accusait récemment de vouloir arracher l'organisation de la prochaine Coupe d'Afrique des nations (Can) au Cameroun, a récemment eu une mauvaise surprise. En effet, selon plusieurs sources, la Fifa aurait discrètement décidé un changement dans la manière de noter les dossiers des deux candidats, et cela au détriment du pays de Mohammed VI qui aurait été informé deux jours avant la remise de son dossier de ses changements.

L'instance faitière du football mondial est donc mise en index dans cette affaire qui fait des émules dans la galaxie foot. « A ma grande surprise, le système de notation ne nous a finalement été transmis que le 14 mars, 24 heures avant que le Maroc ne remette son dossier et 48 heures avant la date limite imposée par la Fifa », a déplo-



ré le président de la Fédération marocaine (Frmf), Fouzi Lekjaa, dans un courrier adressé à la maison mère du ballon rond et publié par nos confrères du site InsideWorldFootball. « Le système de notation ajoute plusieurs nouveaux critères techniques qui ne faisaient pas partie de la réglementation originale. Ces éléments n'ont jamais été transmis à la Frmf lors de la préparation du cahier des charges. La Frmf ne peut pas accepter que la Fifa puisse introduire des différences substantielles à un stade si critique de la procédure. »

Infantino sur le grill

Parmi les nouveaux critères, on retrouve la garantie que les villes hôtes comptent

au moins 250 000 habitants, une capacité aéroportuaire minimale de 60 millions de passagers par an, l'augmentation de la taille des fans zones et ou encore le respect d'une distance maximale de 90 minutes entre l'aéroport et la ville hôte. Si le Maroc s'inquiète, c'est parce qu'il va prochainement être inspecté par une commission d'évaluation de la Fifa, qui va noter son dossier et qui possède le pouvoir d'écarter une candidature si elle l'estime insuffisante ou trop éloignée du cahier des charges.

En tout cas, l'inquiétude du Maroc, à la lutte avec le trio Usa-Mexique-Canada, représente un gros défi pour le président de la Fifa, Gianni Infantino, qui a récemment déclaré : « J'ai été

impliqué pendant plus de vingt ans dans l'évaluation de candidatures, et ce à différents niveaux, et je mets quasiment au défi de me citer une organisation qui mène une procédure de candidature aussi équitable, objective et transparente que celle menée par la Fifa pour la Coupe du monde 2026 ». En rappel, les 207 fédérations membres de la Fifa éliront l'organisateur du Mondial 2026 le 13 juin à Moscou, à la veille de l'ouverture Du rendez-vous russe. Pour le Maroc, les retombées économiques potentielles de la grand'messe de 2026 sont évaluées à 2,7 milliards de dollars (2,2 milliards d'euros) avec la création de 110 000 emplois, selon le comité de candidature. A suivre !

C.T.

DANS LES GRADINS...

Ces groupes de supporters au chevet des équipes

Constitués des femmes et des hommes, ces supporters réunis au sein des Comités de soutien, se mobilisent pour soutenir, encourager et accompagner leur club sportif préféré au quotidien.

leur profession, ils ont une autre passion dans leur vie. Celle d'accompagner leur équipe sportive ou leur sportif favori au quotidien. Ces hommes et femmes, sont des supporters incondtionnels, encore appelés fan club ou Comité de soutien, qui ont dédié une partie de leur vie au service de leur équipe, quelle qu'en soit la discipline. Leur choix est motivé parfois par des liens sociaux ou socio-culturels, ou tout simplement, par la performance d'une équipe ou d'un sportif. Ces supporters se recrutent dans toutes les couches socio-professionnelles, sans distinction d'âge et sont unis par le même choix. « Nous tenons nos réunions chaque dimanche pour collecter les sommes qui pourront nous permettre d'intervenir chaque fois que notre équipe joue. Notre équipe, Eding, fait encore ses premiers pas en championnat national de Ligue 1, mais nous faisons des efforts qui nous permettent de faire des déplacements, pour soutenir notre équipe partout », explique

Magellan Onana, le président du Fan club d'Eding Sport de la Lékié, le champion du Cameroun en titre.

Dans les stades, ces supporters sont reconnus par leur déguisement, assorti aux couleurs du club dont, ils sont les portes étendards. « Tous les matchs de notre club, qui est Union sportive de Douala, sont des matchs et des moments très importants. Nous mobilisons sur le plan de la logistique, c'est-à-dire la mobilisation et l'organisation des supporters. Il y a un certain nombre de disposition, que nous prenons à la veille d'un match », explique Georges Ngassa, le président du comité de soutien de Cité-Cicam d'Union sportive Douala. A la veille d'un duel, quelle qu'en soit sa portée, ces hommes et femmes s'équipent des gadgets et autres accessoires, qui leur permettent d'animer et de porter en triomphe leur équipe pendant la rencontre. « La force d'Union de Douala, c'est la mobilisation et la coordination des comités de soutien. Il y a un charter qui est prévu à tous les matchs, et les prix sont dérisoires, pour permettre à tous les supporters, même les plus démunis de voyager », affirme Georges Ngassa.

Contribution à la politique du développement

Ce soutien, explique ces supporters, ne se limitent pas seulement aux anima-

tions pendant les matchs, il va bien au-delà, avec la contribution à la politique du développement du club et son financement. « Quand on est dans un comité de soutien, on doit forcément contribuer financièrement, et c'est ça qui fait la force de l'équipe. En début de saison, chaque Comité de soutien à un quota à cotiser et toutes les semaines ils doivent s'y atteler », confie ce supporter du club « au million de supporters ». Le processus est quasiment le même dans les autres Fan clubs. « Nous avons une association des supporters de Bamboutos de Mbouda où nous contribuons au quotidien et nous nous organisons pour apporter notre soutien à l'évolution du club », explique Paul Nemesso, président de l'Association des supporters de Bamboutos de Mbouda.

Même s'ils sont des rivaux pendant les rencontres, ils savent également qu'il y'a des limites à ne pas franchir, parce qu'au-delà du jeu, ces hommes et femmes forment une famille, au sens large qu'au sens figuré. « La rivalité avec les autres supporters, existe, mais dans la sportivité. Nous sommes des adversaires dans le fairplay, dans la fraternité. Le sport, c'est d'abord le fairplay », souligne Georges Ngassa. A en croire ces fans, le choix de soutenir une équipe, s'accompagne avec la volonté de la porter pendant les périodes difficiles que de gloire.

Marie Louise MAMGUE

DOUALA

Les supporters des clubs camerounais célébrés

Les meilleurs groupes de supporters des clubs camerounais ont été récompensés lors de la deuxième édition du Festival national des supporters (Fesnas) qui s'est déroulé le 30 mars dernier à Douala.

C'est le stade Cïcam, dans l'arrondissement de Douala 5^{ème}, qui a abrité la deuxième édition du Festival national des supporters (Fesnas), le 30 mars dernier. Comme c'était le cas lors de la première édition, les différents comités de soutien des clubs de football de Mtn Elite One et Two se sont mobilisés, pour offrir au public, des spectacles variés. En effet, cet événement culturo-sportif, permet, explique son promoteur, le journaliste sportif, Hervé Kengne, d'honorer et de valoriser ces hommes et femmes, qui consacrent une partie de leur temps pour accompagner leur équipe favorite. « Le supporter est au centre du spectacle, c'est lui qui fait vivre un duel, grâce au supporter les stades sont animés », affirme Hervé Kengne.

Placé sous le signe du fair-play, cette deuxième édition a enregistré la participation de 11 fans clubs, qui se distinguaient par les couleurs de leur club. Avant le début de la célébration, Clément Nzeko, l'entraîneur de football et consultant sportif, a pris la peine d'enseigner aux participants les règles et les 10 principes du fair-play. Pour le promoteur, il est important pour tout supporter d'être responsable, d'où la nécessité de revenir sur la notion du fair-play. C'est d'ailleurs sur cette base, que les différents fans clubs ont livré leur message, accompagner de leur prestation artistique. « Cette deuxième édition a été minutieusement préparée avec le concours de tous les leaders du groupe de supporter qui se sont appropriés le concept. L'innovation de cette édition est la sortie du drapeau du fair-play. Quelle qu'en soit l'issue d'un match, le supporter doit être fair-play. Nous disons au Fesnas, non la barbarie, non au désordre, mais oui à la discipline », souligne le promoteur du Fesnas.

Révélation

Au terme des passages des différents groupes de supporter les meilleures prestations ont été récompensées. Les supporters de New Stars, le vainqueur de la dernière édition de la Coupe du Cameroun, ont remporté le prix de la créativité grâce à la prestation de leur « chien méchant ». L'Union de Douala a décroché le prix de la créativité, Unisport du Haut-Nkam, le trophée de la meilleure organisation alors que Bamboutos de Mbouda, s'en tire avec la meilleure chorégraphie. Les fans de Bang Bullet de Nkambe, club de la région du Nord-Ouest, a eu le prix de la révélation de cette édition. Ces récompenses ont mis un terme à cette autre édition du Fesnas, qui prend de plus en plus de l'ampleur.

De quoi réjouir son promoteur, qui annonce d'autres innovations lors de la prochaine édition. « Si à la fin de l'année ou à la fin de la saison sportive, nous avons des partenaires ou des accompagnateurs sérieux, nous allons pourquoi pas, primer à leur juste valeur les groupes de supporters qui vont se démarquer. C'est donc parti pour un challenge dans les gradins. La popularité, les déguisements, l'animation dans les stades seront des critères parmi d'autres. Il n'y aura pas des inspecteurs, mais nos jurys seront partout dans les stades et nous allons faire une évaluation à la fin de la saison sportive. Pourquoi n'offririons-nous pas tout un orchestre à un groupe de supporters ? J'annonce que le festival à la fin de la saison sportive aura une autre coloration parce que nous allons y passer une journée entière avec une exposition grandeur nature des clubs », confie Hervé Kengne.

M.L.M.